



## SOMMAIRE

	<i>Pages</i>
Points 9 de l'ordre du jour :	
Discussion générale ( <i>suite</i> )	
Discours de M. Waldheim (Autriche) . . . . .	1
Discours de M. Péter (Hongrie) . . . . .	5
Discours de M. Alcoreza Meneses (Bolivie) . . . . .	8
Discours de M. Arikpo (Nigéria) . . . . .	11
Discours de M. López Michelsen (Colombie) . . . . .	16
Discours de M. Carías Castillo (Honduras) . . . . .	20
Point 23 de l'ordre du jour :	
Application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et peuples coloniaux : rapport du Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indé- pendance aux pays et aux peuples coloniaux	
Guinée équatoriale	
Rapport de la Quatrième Commission . . . . .	24
Point 9 de l'ordre du jour :	
Discussion générale ( <i>suite</i> )	
Interventions du représentant du Pakistan . . . . .	26
Intervention du représentant de l'Afghanistan . . . . .	29
Intervention du représentant de l'Inde . . . . .	31

**Président : M. Emilio ARENALES ( Guatemala).**

*En l'absence du Président, M. Nilsson (Suède), vice-président, prend la présidence.*

## POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR

Discussion générale (*suite*)

1. M. WALDHEIM (Autriche) [*traduit de l'anglais*] : Je voudrais vous prier, Monsieur le Président, de transmettre au Président de la présente session de l'Assemblée générale, M. Arenales, nos sincères félicitations à l'occasion de son élection au très haut poste de cette assemblée. Nous sommes heureux que nos délibérations se déroulent sous la direction d'un président qui, en tant que ministre des affaires étrangères de son pays, joue un rôle si actif sur la scène politique internationale actuelle et qui, grâce à l'expérience qu'il a acquise de l'ONU, possède une profonde connaissance des problèmes et des procédures de notre organisation.

2. Je voudrais aussi me joindre aux orateurs qui m'ont précédé pour exprimer ma gratitude au Ministre des affaires étrangères de Roumanie, M. Corneliu Manescu, qui a assumé avec distinction la présidence de la vingt-deuxième session de l'Assemblée générale.

3. Qu'il me soit permis aussi d'adresser, au nom de la délégation autrichienne, mes meilleurs vœux à la délégation du Souaziland que nous avons accueillie parmi nous en tant

que nouveau Membre de notre organisation. L'accession du Souaziland à l'indépendance a marqué un autre pas dans le long processus qui, au cours des deux dernières décennies, a mené un tiers de l'humanité qui se trouvait sous la sujétion coloniale à l'indépendance et à l'égalité dans la famille des nations.

4. Notre président assume ses fonctions à une heure marquée par l'incertitude et la tension. Aux félicitations que nous lui adressons pour son élection, nous ajoutons donc l'expression de notre espoir que, lorsque l'Assemblée aura terminé ses travaux, nous nous serons rapprochés de la solution de certains des graves problèmes internationaux et que nos efforts concertés, sous sa sage direction, y auront contribué.

5. Dans son rapport annuel à l'Assemblée générale [A/7201 et Add.1], le Secrétaire général a clairement exposé les périls et les dangers de la situation internationale actuelle. Ce rapport ainsi que les déclarations faites au cours de la discussion générale durant les deux dernières semaines expriment une préoccupation profonde et générale devant le fait que la guerre du Viet-Nam se poursuit, avec toutes ses conséquences tragiques, qu'il n'a pas encore été possible de rétablir la paix au Moyen-Orient et que les événements de Tchécoslovaquie ont introduit un nouvel élément d'insécurité dans la vie internationale.

6. Dans la déclaration que nous avons faite l'an dernier lors du débat général [1578ème séance], nous avons pu noter avec satisfaction l'évolution relativement encourageante de la situation en Europe centrale. Une stabilité politique remarquable s'était instaurée dans une région où l'acrimonie de la guerre froide avait enfin fait place à une certaine détente et à une coopération croissante entre les nations de cette partie du monde. Cette évolution a été gravement compromise ces derniers mois. Les événements qui se sont produits dans notre voisinage immédiat ne pouvaient qu'engendrer un sentiment d'angoisse et de déception.

7. Depuis 1955, date à laquelle l'Autriche a repris sa place dans l'arène politique internationale en tant qu'Etat pleinement souverain et toujours neutre et est devenue Membre des Nations Unies, l'un des objectifs dominants de sa politique étrangère a été, et continue d'être, de favoriser activement la paix, la stabilité et la coopération, tout particulièrement en Europe centrale, dont l'Autriche fait partie. Toutefois, la coopération pacifique ne deviendra réalité que si toutes les nations, grandes et petites, respectent les principes de la Charte des Nations Unies et de la Déclaration des droits de l'homme, la règle du droit international, la souveraineté, l'intégrité et l'indépendance de toutes les nations. En conséquence, l'Autriche déplore et dénonce tous actes, où qu'ils soient commis, qui consti-

tuent une violation de ces principes et compromettent ainsi l'ordre dont dépend notre sécurité à tous.

8. Bien que l'Autriche et la Tchécoslovaquie adhèrent à des systèmes politiques et sociaux différents, il est évident que les événements survenus dans ce pays, avec lequel nous avons une frontière commune et de nombreux liens qui remontent au début de notre histoire, sont suivis avec la plus grande attention par le peuple autrichien. Ces événements récents ont naturellement causé une grande préoccupation chez le peuple autrichien. En l'état actuel des choses, nous ne pouvons qu'exprimer l'espoir sincère et fervent que rien ne sera négligé pour améliorer la situation et faire disparaître toutes les contraintes extérieures conformément aux vœux du peuple tchécoslovaque, afin que puisse être rétablie la confiance mutuelle, indispensable à la stabilité.

9. Je passe maintenant au conflit qui trouble la communauté internationale depuis des années. C'est avec une profonde préoccupation que nous voyons se poursuivre la guerre au Viet-Nam. Outre que chaque nouvelle journée de ce combat prolongé inflige au peuple du Viet-Nam de terribles souffrances, les conséquences et les répercussions internationales de ce conflit constituent un grave danger pour la paix et la sécurité internationales. C'est pourquoi nous n'avons cessé de demander instamment l'arrêt des hostilités et un règlement politique du conflit par la négociation, sur la base des Accords de Genève de 1954. A notre avis, c'est là le seul moyen réaliste de mettre fin à la guerre et de redonner la paix au peuple du Viet-Nam, qui doit se voir accorder le droit de décider librement de son propre destin.

10. Nous voyons donc un sujet d'encouragement dans le fait que les gouvernements tant des Etats-Unis que de la République démocratique du Viet-Nam se sont mis d'accord pour procéder à Paris à des pourparlers préliminaires en vue de mettre fin à la guerre. Comme beaucoup d'autres, nous sommes inquiets de voir que ces pourparlers ne progressent pas. Nous renouvelons notre appel à toutes les parties intéressées pour qu'elles prennent toutes les mesures susceptibles de mettre en marche le processus de désescalade des hostilités. Aucune initiative à cet égard ne doit être négligée et toute mesure pouvant ouvrir la voie vers la paix doit être prise avec courage et résolution.

11. Le Gouvernement autrichien exprime également son inquiétude devant le fait que, l'année dernière, il n'a pas été possible de rétablir la paix au Moyen-Orient. Les problèmes fondamentaux de cette région, qui si souvent dans le passé récent ont mené à des hostilités, ne sont toujours pas résolus. La belligérance continue. La tension persiste le long de lignes de cesse-le-feu précaires. Les conséquences des hostilités de l'an dernier n'ont pas été liquidées.

12. Certes, les efforts n'ont pas été ménagés l'an dernier pour aboutir à une solution du conflit. Le 22 novembre dernier, le Conseil de sécurité a adopté à l'unanimité la résolution 242 (1967) énonçant ce que nous considérons comme les principes équitables et réalistes d'un règlement de la situation au Moyen-Orient. Nous comptons que cette résolution, si elle est exécutée en tous points, permettra une solution durable de la crise et des problèmes de cette région troublée.

13. Dans la même résolution, le Conseil de sécurité priait le Secrétaire général de désigner un représentant spécial en vue de favoriser un accord et de seconder les efforts tendant à aboutir à un règlement pacifique et accepté. Nous savons que l'ambassadeur Jarring n'a ménagé depuis lors aucun effort pour atteindre les objectifs de cette résolution et nous appuyons pleinement sa mission.

14. Il importe cependant de prendre conscience des réalités de la situation. L'ONU peut fournir un mécanisme permettant d'aider les parties à négocier un règlement. Elle peut également contribuer au maintien d'accords d'armistice. Elle peut aider à soulager les souffrances des réfugiés. Toutefois, on n'arrivera à une solution durable que si les pays de cette région eux-mêmes font preuve de sagesse et de détermination en acceptant de régler leurs différends, qui sont profondément enracinés, par des moyens pacifiques, et s'ils donnent la preuve, sur le plan politique, de leur volonté de réaliser ce règlement en se fondant sur les principes établis par le Conseil de sécurité en novembre dernier.

15. L'histoire a forgé bien des liens entre l'Autriche et tous les peuples du Moyen-Orient. C'est en pensant à cela que nous espérons que les peuples de cette région, fiers de leur passé, feront preuve d'imagination et de courage pour trouver une voie commune qui les conduira à la paix et leur garantira un avenir prometteur.

16. Je voudrais en venir maintenant au problème du Tyrol du Sud. Vous vous rappellerez qu'en 1960 et 1961 l'Assemblée générale a adopté à l'unanimité les résolutions 1497 (XV) et 1661 (XVI) demandant instamment à l'Autriche et à l'Italie de régler au moyen de négociations le différend relatif à l'interprétation et à l'exécution du Traité de Paris du 5 septembre 1946, relatif au Tyrol du Sud.

17. Les négociations bilatérales qui ont été entreprises conformément aux résolutions que je viens de mentionner mettaient l'accent sur deux problèmes principaux, l'un relatif au fond et l'autre touchant la procédure. Le problème de fond consiste à accorder à la population germanophone de la province de Bozen l'autonomie nécessaire pour sauvegarder le progrès ethnique, économique et culturel du groupe ethnique du Tyrol du Sud.

18. Le Gouvernement italien, reconnaissant la nécessité d'améliorer la situation de cette minorité, a chargé en 1961 une commission spéciale d'étudier les problèmes de la province de Bozen et de lui faire rapport sur les résultats de cette enquête. Cette commission a préparé une série de propositions en fonction desquelles les négociations bilatérales ont été reprises. Au cours de ces négociations, un accord de base a été conclu quant au fond, c'est-à-dire en ce qui concerne l'autonomie dont il est question ci-dessus. Nos efforts actuels portent essentiellement sur la mise au point de la procédure qui nous permettra de régler le différend en cours. Cela s'est avéré particulièrement difficile parce que les deux parties au différend ont des positions juridiques différentes. Dans ces conditions, nous sommes convenus de poursuivre les négociations sans préjudice des positions juridiques respectives. Ces négociations sont toujours en cours.

19. Le Gouvernement autrichien est décidé à suivre la voie que nous avons choisie avec calme et résolution. Conformé-

ment au mandat qui nous a été confié par l'ONU, nous sommes prêts à contribuer à la recherche d'une solution satisfaisante du problème. Nous sommes certains que le Gouvernement italien prendra de son côté toutes les mesures nécessaires afin d'atteindre cet objectif.

20. Après une longue histoire, parfois décourageante, nos efforts en faveur du désarmement ont enfin produit l'an dernier certains résultats concrets. L'adoption par l'Assemblée générale, en juin, du Traité visant à empêcher la prolifération des armes nucléaires [voir la résolution 2373 (XXII)] et le fait que ce traité a été signé depuis par plus de 80 nations constituent des décisions importantes qui ont permis de se rapprocher d'un objectif qui a préoccupé l'ONU depuis l'avènement de l'âge nucléaire.

21. Il est maintenant à souhaiter que de nouvelles mesures seront prises pour compléter le Traité et que leur adoption sera encouragée par le fait qu'il a été accepté. La Conférence des Etats non dotés d'armes nucléaires, qui vient d'achever ses délibérations si utiles à Genève, il y a quelques semaines, a insisté sur un certain nombre de mesures qui devraient être prises dès maintenant à cet égard. La Conférence a traité notamment du problème complexe des garanties relatives à la sécurité et a préconisé l'accélération du processus de désarmement nucléaire général sous un contrôle international efficace. La Conférence a également rappelé qu'il était indispensable de favoriser les utilisations pacifiques de l'énergie atomique et des matières fissiles ainsi que la diffusion des connaissances scientifiques et de la technique nucléaire à des fins pacifiques et de faire en sorte que les Etats non nucléaires puissent bénéficier des applications pacifiques des explosions nucléaires, sans aucune discrimination.

22. Nous estimons que l'Agence internationale de l'énergie atomique est l'institution à laquelle on devrait confier la tâche découlant du Traité de non-prolifération en ce qui concerne l'utilisation de l'énergie atomique à des fins pacifiques ainsi que le soin de résoudre le problème des garanties. Nous partageons également l'opinion de ceux qui estiment que l'Agence internationale de l'énergie atomique pourrait constituer l'organisme international approprié par l'entremise duquel les Etats non dotés d'armes nucléaires pourraient bénéficier, s'ils le désirent, des dispositions de l'article V du Traité. A ce propos, nous rappelons que la Conférence générale de l'Agence, le mois dernier, s'est déjà penchée sur ces problèmes.

23. Nous avons déjà exprimé antérieurement l'opinion selon laquelle le Traité de non-prolifération n'a pas encore réussi à créer un équilibre véritable entre les obligations des Etats nucléaires et celles des Etats non nucléaires et ne doit pas être considéré comme une fin en soi, mais bien plutôt comme un point de départ vers de nouvelles mesures de désarmement et comme un pas en avant sur la voie du désarmement général et complet. Conformément aux dispositions de l'article VI du Traité, les puissances nucléaires ont accepté de s'engager nettement à cet égard. Nous espérons sincèrement que ce processus sera appliqué dès que possible et qu'il aboutira à des résultats concrets.

24. Nous notons avec satisfaction à ce propos que le Comité des dix-huit puissances sur le désarmement s'est mis d'accord pour donner dans ses travaux la priorité à de

nouvelles mesures efficaces visant à mettre fin à la course aux armements nucléaires et à amener un désarmement nucléaire. Nous sommes convaincus que le Comité, aux efforts duquel je tiens à rendre hommage, poursuivra son travail de toute urgence, dès qu'il le pourra.

25. Nous préconisons certes des mesures supplémentaires dans le domaine du désarmement mais nous ne devons pas oublier qu'il est nécessaire, pour que le Traité de non-prolifération soit efficace, qu'il soit signé par de nouveaux Etats et ratifié par un nombre encore plus grand d'Etats. L'aggravation récente de l'atmosphère internationale a semble-t-il fait hésiter un certain nombre de pays à signer ou à ratifier le Traité. Nous sommes convaincus que ce traité renforcera efficacement notre sécurité globale. Nous espérons donc que ce document pourra bientôt acquérir un caractère d'universalité.

26. Nous notons avec satisfaction que la coopération internationale en matière d'exploration des utilisations pacifiques de l'espace se poursuit. L'année dernière n'a pas été seulement une autre année de progrès scientifiques et techniques dans le domaine de l'exploration spatiale, mais elle a été aussi marquée par de grands efforts visant à intensifier la coopération internationale dans ce domaine.

27. La première Conférence des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique, qui a eu lieu à Vienne au mois d'août dernier, a été organisée précisément pour examiner les avantages pratiques que l'on pourra retirer de la recherche et de l'exploration spatiales ainsi que pour étudier les possibilités qui s'offrent aux puissances non spatiales — et notamment aux pays en voie de développement — de profiter de ces avantages. Cependant, la Conférence a donné une idée, du moins je le crois, des intéressantes possibilités qui s'offrent dans ce domaine. Bien que nous ayons été particulièrement satisfaits de la Conférence de Vienne, nous ne devons pas oublier que cette conférence n'était pas considérée comme une fin en soi, mais au contraire comme une première étape dans les efforts que nous déployons pour faire bénéficier toutes les nations des avantages pratiques de l'exploration spatiale. Il semble important que ces efforts soient poursuivis avec encore plus de vigueur.

28. L'excellent travail que l'ONU a pu accomplir dans le domaine de l'espace extra-atmosphérique justifie notre espoir de réussir dans un nouveau domaine dont l'Assemblée s'est occupée l'année dernière, à savoir la nécessité de réserver le lit des mers et des océans à des fins pacifiques. Nous avons pu, par les traités internationaux, limiter dans une large mesure les activités militaires et notamment la menace des armes nucléaires dans l'espace extra-atmosphérique. Nous espérons qu'il sera possible de prendre des mesures du même ordre en ce qui concerne le lit des mers et que la coopération internationale pourra s'exercer dans le domaine de l'exploitation économique des ressources des océans.

29. L'Assemblée générale a proclamé l'année 1970 comme Année internationale des droits de l'homme. En fait, il est approprié de célébrer ainsi le vingtième anniversaire de l'adoption de la Déclaration universelle des droits de l'homme par l'Assemblée générale. J'estime que nous devrions faire un effort décisif à la fin de cette année pour

appliquer au moins certains des principes de cette déclaration. Un grand nombre d'Etats ont déjà agi de la sorte en prenant des mesures concrètes pour soulager les souffrances des peuples dans les différentes régions où existent des conflits.

30. L'Autriche considère en effet que l'une de ses tâches les plus importantes consiste à fournir toute l'aide humanitaire possible à ceux qui en ont besoin, où qu'ils soient et sans tenir compte d'aucune considération politique. C'est en appliquant cette politique que, dans les limites de nos possibilités, nous avons fourni une assistance humanitaire, par l'intermédiaire de la Croix-Rouge internationale, au Viet-Nam du Nord et au Viet-Nam du Sud.

31. Parce qu'il se rend parfaitement compte de ce qu'est la misère humaine, le peuple autrichien a suivi avec la plus profonde sympathie et avec une grande émotion les événements qui se déroulent dans la région orientale du Nigéria. Souhaitant faire tout notre possible pour venir en aide aux victimes des hostilités dans cette région, le Gouvernement autrichien, à titre de première mesure, a mis des fonds et des produits de secours à la disposition du Comité international de la Croix-Rouge. Ces premiers secours ont été suivis de l'envoi d'un représentant spécial à Lagos et dans d'autres capitales pour examiner toutes les autres possibilités de fournir une aide supplémentaire. Cette mission est demeurée en contact étroit avec la Croix-Rouge internationale à Genève. Nous avons été encouragés à prendre ces mesures par la récente résolution de l'Organisation de l'unité africaine qui a demandé à toutes les parties de fournir immédiatement toute l'aide humanitaire possible.

32. Je suis profondément peiné de voir que la situation difficile et complexe qui existe en Afrique australe n'est pas plus près d'une solution qu'elle ne l'était l'année dernière. Cette situation inquiétante non seulement ne s'est pas améliorée mais en fait s'est aggravée.

33. Je dois exprimer mon regret sincère que la session de la dernière Assemblée générale, à sa reprise, n'ait pas réussi à résoudre le problème du Sud-Ouest africain. Nous sommes profondément convaincus que le peuple de la Namibie a le droit inaliénable, comme toute autre nation, de choisir librement son avenir. Je voudrais déclarer une fois encore que les Nations Unies ont assumé une responsabilité directe pour ce qui est du Sud-Ouest africain. La fin du Mandat est, à notre avis, juridiquement obligatoire. Ces importantes décisions ont créé des obligations pour notre organisation.

34. Pour ce qui est de la situation en Rhodésie du Sud, le Conseil de sécurité a consacré des débats très approfondis à cette question. A la suite de ces délibérations, les sanctions contre la Rhodésie du Sud, qui s'étaient révélées insuffisantes, ont été considérablement renforcées. L'Autriche a exposé sa position sur la question de la Rhodésie du Sud dans sa note du 31 juillet 1968 au Secrétaire général<sup>1</sup>. Je voudrais rappeler à cette occasion que l'Autriche ne reconnaît pas le régime de la Rhodésie du Sud et que mon gouvernement appliquera la résolution du Conseil de sécurité imposant des sanctions contre ce pays.

<sup>1</sup> Documents officiels du Conseil de sécurité, vingt-troisième année, Supplément de juillet, août et septembre 1968, document S/8786, annexe II.

35. Je tiens à répéter, à l'instant où j'évoque les problèmes de l'Afrique australe, que nous repoussons catégoriquement la politique d'*apartheid*. La position de l'Autriche en la matière est bien connue de l'Assemblée. Nous rejetons catégoriquement toute forme de discrimination raciale.

36. La communauté internationale s'est de plus en plus, à juste titre, préoccupée des problèmes résultant de l'extrême disparité qui existe entre les niveaux de production — et par conséquent les niveaux de vie — des pays techniquement avancés et ceux des nations qui s'efforcent encore de mettre au point des méthodes et des structures mieux adaptées à leur économie propre. La solution de ce problème exige une mise en commun des ressources, d'une part, et un renforcement universel des efforts — financiers et autres —, d'autre part. Cependant, il est également important de développer et de mettre au point un cadre et des principes pour résoudre cet immense problème.

37. L'Autriche reconnaît le rôle primordial que la famille des Nations Unies assume et devra continuer d'assumer afin de faire en sorte que toutes les ressources soient utilisées au mieux en faveur d'un processus de croissance continue et bien équilibrée. Nous sommes certains que la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement nous fera progresser de façon décisive dans nos efforts pour mettre au point une stratégie du développement, qu'il est nécessaire d'élaborer d'urgence, prévoyant en même temps une stratégie de coopération internationale et d'assistance mutuelle.

38. Il y a lieu d'insister particulièrement sur les composantes humaines et sociales du processus de développement. A ce propos, la création de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel, que l'Autriche a eu le plaisir d'accueillir, constitue une étape importante dans la bonne direction.

39. Je voudrais saisir cette occasion pour remercier le Secrétaire général des commentaires aimables qu'il a bien voulu faire à propos des efforts déployés par le Gouvernement fédéral et les autorités municipales de Vienne pour venir en aide aux organisations internationales et aux conférences et leur fournir tous les moyens voulus. Il a déclaré notamment que "Vienne acquiert rapidement un statut international du fait que d'importants organismes internationaux y ont leur siège et que de grandes conférences et réunions des Nations Unies s'y tiennent" [A/7201/Add.1, par. 98]; ces paroles ont été grandement appréciées par le Gouvernement et le peuple autrichiens. Puis-je également exprimer au Secrétaire général, en notre nom, notre sincère gratitude pour l'aide qu'il nous a toujours accordée et pour les efforts inlassables qu'il a consacrés à la cause des Nations Unies et de la paix du monde.

40. Depuis la création des Nations Unies, les peuples du monde ont toujours adhéré avec idéalisme aux objectifs et aux principes de la Charte et ont espéré qu'ils seraient traduits en actes. Le fait que notre organisation n'ait pas été en mesure de trouver des solutions à certains des problèmes fondamentaux auxquels nos nations doivent faire face aujourd'hui, qu'elle n'ait pas pu engager une action efficace en diverses situations et conflits mettant en danger la paix et la sécurité internationales, le fait que beaucoup de ses

résolutions soient demeurées lettre morte ont causé de profondes déceptions et des désillusions amères.

41. Certes, les difficultés et les problèmes qui se posent aux Nations Unies sont très réels. Cependant, nous estimons qu'il n'y a pas lieu d'y opposer une attitude pessimiste. Ce qu'il faut, nous semble-t-il, c'est effectuer une réévaluation réaliste de nos possibilités et de nos limites. Nous sommes convaincus que, à la lumière d'une telle étude, le rôle essentiel et important que les Nations Unies jouent et doivent jouer sur la scène internationale à l'heure actuelle deviendra encore plus éminent.

42. Qu'il me soit permis de réaffirmer notre confiance en l'avenir de notre organisation et de renouveler notre promesse d'observer les principes et idéaux de la Charte.

43. M. PÉTER (Hongrie) [*traduit de l'anglais*] : Deux voies s'ouvrent à notre génération : la coexistence pacifique ou la guerre nucléaire — la vie ou la mort. Bon nombre des déclarations que nous avons entendues au cours de cette discussion générale ont montré que les gouvernements ici représentés savent parfaitement qu'il existe de plus en plus le risque de laisser passer une occasion cruciale alors que nous pouvons faire encore un choix. Aujourd'hui, nous nous trouvons en quelque sorte à la croisée des chemins, à un moment où, pour éviter une catastrophe nucléaire, nous devons prendre des décisions décisives.

44. Nous sommes actuellement à mi-chemin de notre discussion générale mais, si l'on résume les idées exprimées jusqu'à présent par les Etats Membres, il apparaît clairement que les nations qui ne sont pas directement concernées par les événements internationaux se déroulant dans le monde à l'heure actuelle sont vivement préoccupées par cette question. Nous avons pu entendre un exposé des politiques internationales de plus de 40 Etats Membres. Avant la fin de la discussion générale, d'autres délégués, représentant à peu près le même nombre d'Etats, prendront la parole. Une étude attentive de la teneur des discours que nous avons entendus jusqu'ici laisse apparaître une inquiétude profonde devant la tendance actuelle des événements internationaux, mais aussi une grande confiance dans la possibilité d'enrayer cette tendance dangereuse et de donner un nouvel élan aux efforts tendant à améliorer les relations internationales, c'est-à-dire que l'expérience ici montre une certaine inquiétude et une certaine confiance. Nous pourrions même dire que la situation internationale s'est améliorée au cours de cette discussion. Cette amélioration se fait sentir dans le ton général du débat. Certaines déclarations ont même contribué à améliorer la situation mondiale actuelle.

45. Un aspect spécial et révélateur de cette amélioration consiste dans le fait que ceux qui s'attachaient à accroître les tensions, à l'intérieur des Nations Unies comme en dehors de notre organisation, n'ont pas réussi à transformer notre discussion générale, à la présente session, en une tribune pouvant servir à relancer la guerre froide. Les résultats positifs obtenus au cours de ces dernières années sur le plan du développement de la coopération internationale sont si solides et si durables qu'ils suffisent à entraver toute tentative qui pourrait être faite pour faire renaître les activités futiles de la guerre froide de naguère. Notre confiance en l'avenir repose sur ces forces mêmes qui,

en dehors de l'Organisation comme au sein de celle-ci, ont voué à l'échec les efforts tentés pour ressusciter la guerre froide au cours de notre débat. Ces mêmes forces se révéleront assez énergiques pour éviter que ne s'aggravent les risques d'une guerre nucléaire. Elles seront assez puissantes pour ouvrir de nouvelles voies vers la solution politique des problèmes brûlants qui font peser en permanence le danger d'un affrontement international qui risquerait d'entraîner un holocauste nucléaire.

46. C'est à cette fin qu'oeuvre la politique étrangère de la Hongrie, toujours prête à se joindre aux forces qui se consacrent à l'amélioration des relations internationales par la recherche de solutions politiques aux problèmes que posent les conflits militaires actuels, les actions ou les confrontations militaires, et les points brûlants qui font constamment peser la menace d'une nouvelle conflagration. C'est pourquoi nous sommes prêts à participer à toute action qui pourra réellement favoriser la cause de la communauté des Etats socialistes, de Cuba au Viet-Nam, y compris la Chine et l'Albanie.

47. A notre sens, la solide unité des Etats socialistes est l'une des conditions préalables qui sont indispensables au rétablissement et à la consolidation de la paix et de la sécurité internationales. C'est sur cette base que nous renforçons constamment nos relations avec les pays en voie de développement. Les représentants de ces pays contribuent considérablement, dans notre organisation mondiale comme en d'autres enceintes internationales, à liquider les séquelles de la "guerre froide" des années précédentes et à déjouer toute nouvelle tentative tendant à ressusciter les anciennes controverses de guerre froide.

48. Sur le plan politique, nous cherchons essentiellement à renforcer la coopération internationale avec les Etats capitalistes développés sur une base solide fondée sur le principe de coexistence pacifique. En même temps, pour assurer l'application véritable de ce principe, nous faisons de notre mieux pour aider utilement le front anti-impérialiste et anticolonialiste auquel nous appartenons à lutter contre toute agression et contre toute tentative tendant à rétablir la domination impérialiste sur le monde et à propager les pratiques du néo-colonialisme.

49. Le Gouvernement hongrois persévère dans ces efforts et, étant donné les événements actuels, il ne voit aucune raison de modifier en quoi que ce soit sa ligne politique. Nous devons tenir compte de la réalité cruelle et persistante qu'est la menace d'une guerre nucléaire, qui durera aussi longtemps que se poursuivra la course aux armements et que nous n'aurons pas pris de mesures décisives pour en renverser le cours par l'adoption de dispositions concrètes aboutissant à un désarmement général et complet assorti d'un contrôle international efficace.

50. Au cours de nos débats et récemment encore en d'autres instances, nous entendons sans cesse dire dans des déclarations officielles que la situation mondiale actuelle est complexe. Cette épithète, le Secrétaire général l'a employée dans ses rapports annuels comme de nombreux orateurs, à cette tribune. Je suis convaincu que le Secrétaire général, sur qui pèse principalement la responsabilité personnelle et directe du fonctionnement de cette organisation, est très affecté par la complexité des affaires internationales. A un

moment donné, son découragement était tel qu'il décida de se dessaisir de ses fonctions. Nous avons réussi à le convaincre que ses qualités personnelles étaient nécessaires dans les fonctions de Secrétaire général et, cédant à son sens des responsabilités, il s'est mis au service de l'Organisation en acceptant un nouveau mandat. J'espère que les contradictions et les controverses qui caractérisent la situation complexe dans laquelle nous nous trouvons aujourd'hui ne lui feront pas perdre confiance dans le talent particulier qu'il a de promouvoir la compréhension mutuelle entre les forces opposées.

51. Qu'est-ce que nous entendons, en fait, lorsque nous disons que la situation actuelle est complexe? En la décrivant comme telle, nous n'oublions certainement pas que la situation mondiale était bien plus complexe encore à la veille de la seconde guerre mondiale et pendant la guerre déclenchée par l'Allemagne hitlérienne et ses alliés. L'Organisation des Nations Unies a dû faire face à des situations beaucoup plus compliquées après la seconde guerre mondiale, au cours de ces années où les puissances coloniales régnaient encore en maîtres absolus sur de vastes territoires coloniaux. La complexité de la situation actuelle tient aux effets contradictoires de l'amélioration et de l'aggravation, tour à tour, des relations internationales, sous la menace d'une guerre nucléaire. Beaucoup plus est en jeu dans les conflits d'aujourd'hui que pendant les générations passées et les années antérieures. Infiniment plus.

52. Mon gouvernement pense que, face à la dualité des facteurs qui caractérisent la situation mondiale actuelle, le meilleur moyen de préparer un avenir meilleur est de chercher à écarter les dangers en tirant parti de tous les résultats favorables obtenus jusqu'ici. En nous appuyant sur les réalisations les plus solides, nous devrions, pas à pas, rechercher la solution la plus réaliste aux problèmes cruciaux de l'heure en explorant les moyens qui permettraient de parvenir aux meilleurs compromis. Car, sans compromis, il n'y aurait aucune possibilité réelle d'éviter une nouvelle catastrophe mondiale.

53. Voilà pourquoi, avec votre permission, Monsieur le Président, je vais maintenant passer brièvement en revue les signes et les événements les plus encourageants que nous avons observés ces derniers mois, malgré la complexité de la situation.

54. Après la conclusion à Moscou, en 1963, du Traité d'interdiction partielle des essais d'armes nucléaires, il a été extrêmement encourageant de voir qu'on a réussi, à la suite de longues et difficiles négociations, à élaborer le texte d'un Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. Comme les deux Etats les plus puissants dans l'histoire de l'humanité avaient reconnu la nécessité d'un tel traité, on était en droit d'espérer qu'il serait maintenant plus facile d'ouvrir la voie à de nouvelles négociations destinées à arrêter la course aux armements nucléaires et de formuler les principes qui permettraient de prendre des mesures efficaces vers le désarmement. Etant donné la tendance actuelle à accélérer la production et l'invention des nouvelles armes thermonucléaires, on ne peut s'empêcher de dire que cette escalade et expansion de la course aux armements, même sans le déclenchement d'une guerre nucléaire, peut avoir les conséquences les plus tragiques sur la vie de la génération actuelle et celle des générations futures.

55. Il est évident que tant que la guerre d'agression contre le Viet-Nam se poursuivra et tant qu'on n'y trouvera aucune solution politique réelle, on ne pourra prendre aucune mesure décisive pour enrayer la course aux armements et élaborer un programme de désarmement de grande envergure. Ceux qui souhaitent aggraver les tensions internationales, autrement dit ceux qui préconisent une politique de guerre froide, trouvent partout un prétexte — y compris la prétendue question de Tchécoslovaquie — pour empêcher la ratification du Traité de non-prolifération. Qui plus est, nous assistons à la réapparition des protagonistes de la guerre thermonucléaire elle-même.

56. Etant donné que la guerre contre le Viet-Nam, qui est partout le principal facteur de détérioration, étend son ombre sur le monde entier, l'opinion publique mondiale a cru voir dans l'amorce des entretiens de Paris une possibilité d'espérer, une fois de plus, que l'on trouvera une solution juste et pacifique aux problèmes de l'Asie du Sud-Est. Malheureusement, les événements que nous avons observés depuis lors ne semblent pas justifier cet espoir.

57. Le seul fait que les entretiens de Paris aient lieu est un élément réellement positif. Toutefois, si les chances qui s'offrent ainsi se trouvent ruinées par l'attitude peu réaliste des Etats-Unis, les conséquences pourraient en être désastreuses. Les Etats-Unis, qui ont montré lors de la Conférence de Genève en 1954 qu'ils avaient mal compris le problème du Viet-Nam, ont persisté depuis dans leurs erreurs de jugement, notamment en février 1965, et ils n'ont cessé ensuite de pratiquer une escalade des opérations militaires. Il semble que les Etats-Unis soient en train de commettre aujourd'hui une nouvelle erreur. Certaines déclarations faites par des personnalités de ce pays donnent à penser que le Gouvernement des Etats-Unis, en abordant les entretiens de Paris, a cru reconnaître dans la volonté de négocier manifestée par le Viet-Nam un signe de faiblesse. Si de telles illusions continuent d'infléchir la tactique des négociateurs américains, l'occasion qui s'offre actuellement sera inévitablement manquée et il sera beaucoup plus difficile d'en ménager une autre.

58. Pour ce qui est du problème du Moyen-Orient, la situation s'est considérablement améliorée, en dépit des dangers de plus en plus graves résultant des multiples engagements militaires observés le long de la ligne du cessez-le-feu. Partout dans le monde, on comprend aujourd'hui le fond du problème beaucoup mieux qu'au moment de la session extraordinaire de l'an dernier ou que lors de la vingt-deuxième session ordinaire de l'Assemblée générale, et cela représente en soi un progrès. Lors de la dernière session, le tableau de la situation s'est trouvé entièrement déformé par la propagande et ce au détriment des Etats arabes. On a désormais une idée beaucoup plus juste du problème et l'on se montre de plus en plus disposé à imposer des solutions politiques par le recours à une plus large coopération internationale. Mais le problème du Moyen-Orient ne saurait lui non plus être dissocié de celui de la guerre au Viet-Nam. N'eût été l'influence nocive exercée par l'agression perpétrée contre le Viet-Nam, l'agression israélienne contre les Etats arabes voisins n'aurait pas eu lieu; et si les Etats-Unis se montraient vraiment prêts à accepter dans le Sud-Est asiatique une solution politique réaliste, le règlement du problème du Moyen-Orient ne serait pas, lui non plus, dans une impasse.

59. Parmi les événements récents, l'un des plus encourageants a été la réunion des chefs d'Etat et de gouvernement de l'Organisation de l'unité africaine, qui s'est tenue à Alger le mois dernier. L'Organisation régionale des Etats africains indépendants donne l'exemple aux institutions internationales : en effet, placée devant les difficultés considérables et en butte à des problèmes de nature à semer la division parmi ses membres, elle n'en a pas moins réussi à tenir une conférence au sommet et même à parvenir à des résultats extrêmement positifs. La déclaration commune mise au point en ce qui concerne des questions touchant au Moyen-Orient, à la course aux armements, au néo-colonialisme, à l'*apartheid*, aux tendances sécessionnistes, à la domination coloniale, aux mercenaires, etc., constitue un document d'importance dont le monde entier pourra tirer d'utiles enseignements.

60. La deuxième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement a déçu bien des espoirs que l'on avait placés dans cette nouvelle entreprise internationale. Il faut reconnaître cependant que la Conférence a contribué à donner aux pays du monde entier une idée plus claire des problèmes qui se posent au monde en voie de développement, et c'est là un élément de progrès. Il est en outre clairement apparu que, tant que durera la guerre du Viet-Nam et que ne pourra s'instaurer une coopération internationale plus efficace, il ne sera pas possible de réunir toutes les ressources indispensables pour aider des pays qui rencontrent des difficultés économiques de plus en plus graves à résoudre leurs problèmes vitaux.

61. Ce que je viens de dire avait pour objet de montrer qu'il est possible de parvenir à des résultats positifs qui contribuent à la solution de très nombreux problèmes internationaux qui pourtant se posent dans un contexte extrêmement complexe. Outre tous ces résultats, il y a eu et il y a encore des tentatives à la fois courageuses et réfléchies, et même certaines luttes qui méritent notre plus profond respect. Ces expériences complexes peuvent, et je dirai même doivent, nous encourager à créer les conditions préalables indispensables, en nous frayant pas à pas le chemin qui nous conduit vers les buts encore plus élevés que nous devons atteindre dans l'intérêt des générations présentes et futures.

62. En ce qui concerne le Viet-Nam, l'objectif réaliste à atteindre en premier lieu est la transformation des entretiens préliminaires en de véritables négociations. Les documents officiels de l'Organisation montrent que dès le mois d'octobre 1965, à l'occasion du débat général de la vingtième session, ma délégation a fait observer aux pays membres que, pour ce qui est du problème de la guerre au Viet-Nam, la seule façon de parvenir à la table de conférences était de mettre fin, sans condition et sans menace de les reprendre, aux bombardements dirigés contre la République démocratique du Viet-Nam. Cette année, une limitation des bombardements a permis d'entamer à Paris des entretiens préliminaires. Ces entretiens préliminaires ne pourront devenir de véritables négociations que lorsque les bombardements et autres actes de guerre dirigés contre la République démocratique du Viet-Nam auront cessé complètement et définitivement. Tous les intéressés doivent comprendre — et je pense que ce n'est pas difficile — qu'il ne saurait y avoir de négociations fructueuses tant que se poursuivent les bombardements ou que l'on menace de les

reprendre. La République populaire de Hongrie se déclare pleinement solidaire avec la République démocratique du Viet-Nam et avec le Front national de libération du Viet-Nam du Sud. Nous sommes convaincus que leurs propositions vont dans le sens d'un développement pacifique des nations du Sud-Est asiatique. Leurs propositions offrent aux Etats-Unis une possibilité de se tirer honorablement de cette si tragique affaire et sont de nature à permettre d'aboutir à la fin de la guerre au Viet-Nam.

63. Quant à la crise du Moyen-Orient, on ne saurait parvenir par des voies pacifiques à une solution politique tant que l'on n'aura pas réussi à convaincre Israël que la résolution 247 (1967) du Conseil de sécurité, adoptée en novembre dernier, n'a nullement à être discutée dans le cadre de négociations bilatérales ou multilatérales, et qu'en fait elle jette les bases d'un règlement qui peut et doit permettre de dénouer les problèmes complexes qui se posent dans la région. Les pays arabes directement intéressés sont tout à fait disposés à coopérer à la détermination des différentes étapes suivant lesquelles les dispositions de la résolution du Conseil seraient mises en oeuvre. Les amis d'Israël lui rendraient service et rendraient service au monde entier en persuadant le Gouvernement israélien de la nécessité de se conformer à la résolution du Conseil de sécurité.

64. En Europe, le calme semble avoir régné au cours de ces dernières années. Lors des discussions générales des dernières sessions de l'Assemblée, on a fait ressortir la stabilité de l'Europe et les signes prometteurs de sécurité sur ce continent. Les organes d'information ont rendu compte de conversations bilatérales et multilatérales devant précéder l'organisation d'une conférence paneuropéenne consacrée aux problèmes de sécurité. Toutefois, les comptes rendus de ces débats de l'Assemblée générale témoignent du fait que ma délégation n'a cessé de mettre en garde l'Assemblée contre de vains espoirs, et plus encore contre les illusions. Nous avons souligné que le calme qui régnait en Europe était un phénomène purement superficiel, qu'en profondeur les problèmes n'avaient pas changé, que les questions principales qui se posent en Europe et qui, si souvent, ont suscité de très fortes tensions dans cette partie du monde et engendré deux guerres mondiales n'avaient pas été résolues, que les plus grandes concentrations de forces militaires se trouvaient dans ce que l'on est convenu d'appeler l'ancien monde, et que le danger le plus imminent d'un holocauste thermonucléaire pourrait fort bien exister sur ce continent. Telle était la situation réelle au moment où nous entendions ici tant de discours optimistes.

65. Pour parler net et sans vouloir par trop simplifier la situation en Europe, dont je connais bien toute la complexité, je pourrais dire — et d'ailleurs nous l'avons dit fort souvent — que le problème fondamental de la sécurité de l'Europe pourrait être réglé si, sur le plan international, on reconnaissait les faits existants, ces faits qui sont reconnus *de facto* par toutes les parties intéressées, mais qui ne sont pas acceptés *de jure* par toutes. J'entends par là l'existence de deux Etats allemands; j'entends le statut spécial de Berlin-Ouest, le caractère définitif de la frontière Oder-Neisse et des frontières des deux Etats allemands, y compris la ligne frontière qui délimite leurs territoires respectifs. L'existence de deux Etats allemands répond pour le moment à une nécessité historique. Elle a des raisons

historiques, politiques et sociales. Sa reconnaissance est la condition préalable de l'établissement en Europe et dans le monde entier d'une paix et d'une sécurité durables. Aucune initiative en faveur de la réunification ne saurait être justifiée si elle ne se fonde sur la reconnaissance de l'existence de ces deux Etats.

66. Au cours de ces dernières années, nous avons fait de notre mieux pour amener le Gouvernement de la République fédérale d'Allemagne et ses alliés à reconnaître ces réalités de l'histoire. Nos efforts ont été vains, ou plutôt n'ont abouti qu'à de bien maigres résultats. Nous assistons à un nouveau renforcement militaire en Allemagne occidentale, accompagné d'une poussée nouvelle d'esprit revancharde et de tendances néo-fascistes dans la vie publique, tandis que l'on procède à des manoeuvres politiques qui vont à l'encontre des réalités historiques. Nous, Etats adhérant au Traité de Varsovie, avons présenté des propositions tendant à élaborer un système de sécurité européenne qui accompagnerait la dissolution simultanée des alliances militaires. Nos efforts ont été vains. Au contraire, nous avons assisté à de nouvelles tentatives en vue de renforcer les contingents de l'OTAN en Europe. Outre tout cela, il est des signes certains que divers milieux américains voudraient compenser l'échec évident de leur politique en Asie du Sud-Est en provoquant des tensions nouvelles en Europe.

67. Les risques qui existent en Europe sont très grands. Non moins grands sont les risques que la situation européenne comporte pour le reste du monde. C'est pourquoi nous avons dû renforcer nos fronts et nos frontières. C'est aussi pourquoi nous avons été dans l'obligation de renforcer la Tchécoslovaquie, qui occupe une position géographique très vulnérable. Nul n'est heureux, nul ne saurait l'être, qu'une telle action ait été nécessaire, mais cette action aura des effets bienfaisants pour la cause de la paix non seulement en Europe, mais dans le reste du monde. Notre coopération avec la République socialiste tchécoslovaque et le renforcement de nos activités internationales communes permettront d'établir une base nouvelle et plus solide pour des négociations bilatérales et multilatérales en vue de créer un système pacifique et sûr de sécurité en Europe. Une fois que ses illusions se seront dissipées, l'Allemagne occidentale participera certainement à un tel système, car ce n'est qu'avec le concours sincère et constructif de l'Allemagne occidentale qu'un système de sécurité réellement efficace et pacifique pourra être mis en place en Europe. Nous songeons à une Europe plus stable, plus forte, plus en sécurité. Ce n'est point là un objectif irréel, et les bénéficiaires n'en seront pas les seules nations de l'Europe. Mon gouvernement, quant à lui, ne laisse échapper aucune occasion de participer à toute action internationale à cette fin.

68. Cette discussion générale a pris dès le début un tour favorable. Ce sont les propositions de l'Union soviétique, présentées par son ministre des affaires étrangères, M. Andreï Gromyko, qui ont évité à la vingt-troisième session de l'Assemblée générale de se dérouler dans une atmosphère de guerre froide et l'ont fait déboucher dans un climat plus propice à de nouvelles négociations sur le désarmement. En dehors des problèmes cruciaux du monde actuel, le plus grand danger que nous puissions craindre est de voir se développer une désastreuse course aux armements nucléaires à un rythme imprévisible. Dans les conditions

présentes de l'âge nucléaire, il serait du meilleur augure que des négociations nouvelles puissent être entreprises pour élaborer les conditions permettant d'enrayer la course aux armements et de préparer la voie à des accords réels de désarmement effectif. Les traités portant sur les problèmes relatifs au désarmement qui ont été signés depuis 1963 sont le résultat de préparatifs faits avec beaucoup de soin et d'actions diplomatiques très délicates conduites sur une base bilatérale et multilatérale. Il pourrait certainement en être de nouveau ainsi. Le mémorandum du Gouvernement soviétique sera tout d'abord examiné par la Première Commission. Les contacts bilatéraux et les délibérations de cette assemblée faciliteront sans nul doute des négociations véritables sur toutes les questions proposées. Si l'on peut enregistrer un résultat, même modeste, sur les questions les moins difficiles à résoudre, la vingt-troisième session de l'Assemblée générale de l'Organisation des Nations Unies restera dans les annales de notre organisation comme l'une des plus fructueuses.

69. Or, cela peut se produire en dépit du danger permanent et latent d'une guerre thermonucléaire. Tant qu'aucune mesure décisive ne sera prise en vue d'un désarmement réel, il sera impossible d'oublier que, en dépit des hauts et des bas, des périodes alternées de détente et de tension, le danger d'une guerre thermonucléaire demeure suspendu sur nos vies. Nous devons étudier toutes les questions, grandes et petites, découlant de la situation actuelle du monde à la lumière de cette réalité cruelle.

70. En terminant, je tiens à rendre un hommage sincère et chaleureux au Président de la vingt-deuxième session de l'Assemblée générale, M. Mănescu, ministre des affaires étrangères de la République socialiste de Roumanie, et à le remercier de la manière dont il a su mener à bien nos travaux au cours de l'une des plus longues sessions de l'Assemblée générale et malgré une situation internationale bien difficile.

71. Je voudrais aussi présenter tous mes vœux au Ministre des affaires étrangères de la République du Guatemala, M. Arenales : puisse cette session de l'Assemblée générale sous sa présidence marquer le point de départ d'initiatives nouvelles en vue d'améliorer les relations internationales et, avant tout, faciliter des négociations nouvelles sur tous les problèmes touchant au désarmement.

72. M. ALCOREZA MENESES (Bolivie) [*traduit de l'espagnol*] : La Bolivie se réjouit tout particulièrement de ce que la présidence de l'Assemblée générale à sa vingt-troisième session ordinaire ait été confiée à un illustre homme d'Etat latino-américain, diplomate et juriste dont la compétence est bien connue, et dont la présence à la tête de cette assemblée mondiale est une source de satisfaction et un honneur pour tous les peuples du continent. En lui adressant, au nom de mon gouvernement, mes félicitations les plus cordiales à l'occasion de cette élection, je forme des vœux pour le succès de sa mission.

73. Je tiens également à adresser à M. Corneliu Mănescu, qui a présidé l'Assemblée générale à sa dernière session, toutes mes félicitations pour la compétence et l'équanimité avec lesquelles il a dirigé les travaux de cette vingt-deuxième session. Je désire également témoigner à notre habile et dynamique Secrétaire général toute l'estime et la confiance

que la délégation bolivienne a pour lui, pour son labeur infatigable au service de la paix mondiale et du progrès des pays en voie de développement.

74. L'ordre du jour de cette session comprend plusieurs questions qui n'ont pas toutes la même importance pour tous les pays. On comprendra donc que ma délégation insiste davantage sur certaines d'entre elles. Cela ne veut certes pas dire qu'elle se désintéresse des autres problèmes qui seront examinés ici mais tout simplement que je me propose de présenter à l'Assemblée le point de vue de la Bolivie sur les sujets qui intéressent le plus la nation que j'ai l'honneur de représenter ici.

75. La première Décennie des Nations Unies pour le développement touche à sa fin dans une atmosphère de dés. chantement général. Le grand projet d'éliminer la misère, la faim, l'ignorance et de combler le fossé qui sépare les peuples du monde n'a pas dépassé le stade des bonnes intentions qui n'ont jamais été accompagnées de la détermination nécessaire pour entreprendre avec promptitude et efficacité la transformation radicale des structures actuelles injustes dans les domaines de l'économie et du commerce.

76. La Bolivie a participé, avec autant d'anxiété que les autres pays du Groupe des Soixante-Dix-Sept, à la deuxième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement qui s'est tenue à New Delhi du 1er février au 29 mars 1968. Il est évident que tous les petits pays avaient des raisons d'attendre quelque chose de cette importante réunion. Or, nos représentants sont rentrés d'Inde extrêmement déçus. Les plus importants des problèmes traités à cette conférence n'ont pas été résolus. On espérait qu'elle donnerait lieu à des accords concrets visant à instaurer une nouvelle politique en matière de commerce international des produits de base, à élaborer un système généralisé de tarifs douaniers préférentiels sans discrimination ni réciprocité pour l'exportation des produits manufacturés et semi-manufacturés des pays en voie de développement et à accroître de façon substantielle le volume de l'aide financière internationale compte tenu du taux de croissance des pays industrialisés. Cependant, mis à part l'élaboration d'un modeste programme d'action pour certains produits de base, la simple reconnaissance de la nécessité d'établir un système généralisé de tarifs préférentiels et une certaine évolution positive de la politique d'aide extérieure, on ne peut pas dire que des progrès notables aient été accomplis à New Delhi.

77. La situation des pays relativement moins développés n'a reçu qu'une attention très superficielle. C'est à peine si les progrès infimes réalisés dans ce domaine à la deuxième Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement profiteront à ces pays dont la situation devrait pourtant préoccuper bien davantage non seulement les pays extrêmement développés mais aussi ceux qui en sont arrivés à un degré de développement moyen. A ce propos, nous sommes malheureusement forcés de reconnaître qu'il existe entre les pays en voie de développement des désaccords et des conflits d'intérêts qui ne leur permettent ni de défendre leurs points de vue collectivement ni de résoudre les problèmes qui les concernent tous.

78. La Conférence sur le commerce et le développement a adopté la résolution 11 (II) qui tend à résoudre certains des problèmes des pays privés de littoral et a recommandé des mesures spéciales en leur faveur. Si cette recommandation n'est pas entièrement satisfaisante quant au fond, elle a le mérite de mettre en évidence les difficultés particulières auxquelles se heurtent les nations qui n'ont pas de littoral.

79. Si je tiens à insister sur ce point c'est parce que mon pays, pour des raisons que je n'ai pas besoin d'expliquer, s'intéresse tout particulièrement à cette question. La Bolivie estime qu'il est indispensable d'établir dans ce domaine un système de coopération spéciale, avec la participation des puissances industrialisées, des organisations internationales et des pays de transit. Les organisations internationales devraient effectuer, sous la direction du secrétariat général de la CNUCED, des études qui permettraient de déterminer avec plus de précision et de clarté les différents problèmes propres aux pays sans littoral et les solutions éventuelles de ces problèmes. Un exemple suffira à justifier ce point de vue. Certains facteurs peu connus, dus au fait que notre pays est complètement entouré de terres, ont une influence considérable sur l'économie de la Bolivie, notamment la fixation unilatérale des tarifs portuaires que nous n'avons aucun moyen de contrôler et qui varient sans même que nous le sachions ou puissions donner notre accord. Pareille situation crée des conditions de dépendance qui, outre qu'elles affectent péniblement la souveraineté du pays intéressé, lui sont extrêmement préjudiciables.

80. Nous nous voyons contraints de faire face à des situations paradoxales. D'une part, nous tous, pays latino-américains, sommes engagés, par l'intermédiaire de l'Association latino-américaine de libre-échange, dans un processus d'intégration qui ne nous semble pas toujours progresser à un rythme satisfaisant, d'où notre désir d'organiser la région andine qui comprendrait six pays désireux d'obtenir des résultats pratiques dans les délais les plus brefs; d'autre part, nous voulons résoudre, grâce à la conclusion d'accord entre les pays du bassin du Rio de la Plata, d'importants problèmes d'infrastructure qui affectent ces cinq nations. Il est évident que ce processus d'intégration suppose une collaboration très large entre les pays intéressés, et cela sur un pied d'égalité absolue. S'il n'en était ainsi, ces projets seraient voués à un échec certain. Et pourtant nous nous heurtons à des incompréhensions et à des difficultés qui semblent d'ordre mineur vues de loin mais qui, en réalité, outre le préjudice économique qu'elles causent à des secteurs considérables de notre population, créent un climat de méfiance et de résistance aux objectifs d'intégration.

81. A cet égard, je tiens à répéter que mon pays, compte tenu de son absence de littoral, ne peut sacrifier ni subordonner à l'intérêt qu'il porte à ce nouveau système de coopération internationale sa légitime revendication d'accès propre et souverain à l'océan Pacifique. Comme il l'a fait savoir à maintes reprises, le Gouvernement bolivien estime que c'est là la seule solution de fond à ce problème, solution qu'il voudrait voir se fonder sur la conciliation des intérêts mutuels des parties intéressées. Certains penseront que cette exigence de la Bolivie est une question particulière, qui ne regarde que mon pays et qu'il n'est guère opportun d'exposer devant cette assemblée. Mais tel n'est pas le cas. Cette absence de littoral de la Bolivie est un

problème qui intéresse le continent tout entier, et dont les conséquences affectent d'autres nations à plusieurs titres que je n'ai pas l'intention d'énumérer ici. C'est ce problème qui empêche de mettre en oeuvre des projets d'infrastructure d'une importance considérable, qui fait obstacle au développement harmonieux et équilibré d'une région de 250 millions d'habitants et perturbe les relations entre plusieurs peuples. C'est pourquoi il faut de toute évidence vaincre toutes ces difficultés, surtout si l'on peut le faire sans porter préjudice à qui ce soit et avec profit pour tous.

82. Puisque j'évoque ici les résultats de la deuxième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, je tiens à signaler combien mon pays est préoccupé par le fait que l'on n'a pu résoudre des problèmes aussi importants que ceux qui concernent les produits de base, le financement des stocks régulateurs pour ces produits et les critères à appliquer pour la mise en vente de ces réserves stratégiques. Nous déplorons à ce propos que l'on n'ait pu se mettre d'accord sur un système qui assure aux pays en voie de développement des recettes extérieures stables et croissantes. Il faut absolument adopter ce principe si l'on veut mettre fin à la détérioration constante des termes de l'échange. Par ailleurs, nous ne pouvons, en ce qui concerne le financement des stocks régulateurs prévus par les accords internationaux relatifs aux produits de base, continuer à nous fonder sur la notion traditionnelle qui veut que l'effort financier nécessaire incombe exclusivement aux pays producteurs qui sont précisément ceux qui possèdent le moins de ressources. Nous estimons que ledit effort doit être partagé entre les producteurs et les consommateurs, qu'intéresse également le maintien des prix à un niveau convenable.

83. A ce propos, il me faut encore ajouter ceci : il arrive, paradoxalement, que certains pays, traditionnellement consommateurs d'un produit de base donné, font leur apparition sur le marché comme vendeurs de ce produit, entrant en concurrence avec les producteurs naturels que sont les pays en voie de développement chaque fois qu'ils veulent se défaire de leurs stocks stratégiques. Le moins que l'on puisse espérer à cet égard, c'est l'établissement d'un système de consultations pour chaque cas afin de régler selon des normes convenant aux deux parties intéressées la mise sur le marché de ces stocks stratégiques de produits de base; en effet, toute décision unilatérale et arbitraire en la matière est extrêmement préjudiciable pour les pays producteurs, comme la Bolivie en a fait la triste expérience sur le marché international de l'étain.

84. La résolution 2340 (XXII) de l'Assemblée générale, datée du 18 décembre 1967, portait création d'un comité spécial chargé d'étudier les utilisations pacifiques du lit des mers et des océans. La délégation bolivienne, qui figurait parmi les coauteurs de cette résolution, a envoyé un observateur à la réunion du Comité spécial à Rio de Janeiro<sup>2</sup>. On pensera peut-être que nous manifestons à cet égard un intérêt prématuré mais, en raison justement de cette absence de littoral dont souffre notre pays, nous désirons faire connaître notre point de vue le plus tôt possible.

85. Si les richesses que renferment le fond des mers et des océans et leur sous-sol en haute mer n'appartiennent à personne en particulier et si nous recherchons une manière intelligente et équitable d'en garantir l'exploitation par la communauté internationale, il serait injuste d'exclure de cette exploitation les nations sans littoral alors qu'il serait naturel de penser que ces nations devraient justement recevoir des avantages relativement plus importants pour compenser leur situation spéciale.

86. Le Gouvernement bolivien sait bien que la voie qui mène au renforcement de la paix dans le monde est semée de beaucoup d'obstacles, de surprises et de désillusions. Cependant, il estime que, avant de recourir à d'autres moyens de parvenir à la coexistence pacifique, les pays doivent raffermir leur confiance en faisant un effort commun dans le cadre de l'Organisation des Nations Unies. Nous sommes sûrs que le perfectionnement progressif de ses structures fondamentales lui permettra de servir les grands objectifs qui ont inspiré sa création et de devenir un instrument véritablement efficace pour apaiser les antagonismes qui divisent le monde d'aujourd'hui.

87. Nous ne croyons pas que l'équilibre fondé sur la puissance atomique, en tant que facteur capable d'éliminer les possibilités d'un troisième conflit mondial, constitue une base suffisante pour maintenir la coexistence pacifique. Au contraire, la paix armée exige, sur le plan financier et humain, des efforts qui vont à l'encontre des besoins urgents des pays en voie de développement et obligent à limiter l'assistance et la coopération indispensables à leur progrès. Cette situation, sans parler de tous les autres sujets de préoccupation qui concernent l'humanité tout entière, suffit à expliquer et justifier l'inquiétude d'un petit pays devant des problèmes qu'il ne peut guère contribuer à résoudre.

88. Par le terme paix dans le monde, je n'entends pas seulement une situation d'où l'action belliqueuse directe soit absente, mais une véritable coexistence, exempte de facteurs générateurs d'antagonisme ou de division. La paix armée et la guerre froide qui n'ont pas disparu maintiennent le monde dans une angoisse tragique; c'est donc un devoir impérieux pour l'Organisation des Nations Unies, en faisant converger les volontés politiques de tous les Etats qui la composent, que de venir à bout des tensions par tous les moyens et mécanismes dont elle dispose.

89. De graves problèmes internationaux sont restés en suspens pendant l'année et des événements particulièrement importants sont survenus dans le monde. Il faut regretter qu'aucune solution mutuellement acceptable pour les parties ne soit encore intervenue dans les conflits du Viet-Nam et du Moyen-Orient, où persistent les facteurs qui aggravent les tensions et la guerre. En ce qui concerne le Viet-Nam, nous espérons que les conversations officielles de Paris, en dépit des maigres résultats obtenus jusqu'à présent, contribueront à ramener l'entente dans le Sud-Est asiatique. Pour ce qui est du Moyen-Orient, nous devons rappeler que la Bolivie soutient le droit à la libre navigation et l'inadmissibilité de l'acquisition de territoire par la force. Nous respectons et dans de nombreux cas nous admirons les changements d'ordre progressiste réalisés par les peuples du Moyen-Orient, mais nous espérons qu'un accord pourra se faire pour trouver des solutions réalistes qui garantissent la coexistence pacifique des peuples de cette région.

<sup>2</sup> La troisième session du Comité spécial s'est tenue à Rio de Janeiro du 19 au 30 août 1968.

90. Tout récemment, la communauté internationale s'est émue de l'occupation par la force d'un petit pays. C'est avec peine que nous avons vu envahir la Tchécoslovaquie et violer les principes de souveraineté, de non-intervention et de libre détermination des peuples. Ce fut une expérience douloureuse, surtout pour les petites nations comme la mienne, qui ne peuvent espérer conserver leur intégrité que par le maintien d'un ordre juridique international engageant tous les Etats. Une fois de plus, devant l'humanité surprise et impuissante, la loi du plus fort a triomphé.

91. Puisque je parle d'intervention, je ne puis pas ne pas mentionner le cas de mon pays qui, comme on le sait, a été lui aussi victime d'une agression dirigée de l'extérieur qui visait à supprimer les libertés fondamentales, à faire obstacle aux conquêtes que le peuple a obtenues au cours d'années d'une lutte inlassable, et à en empêcher la consolidation. Tout le peuple bolivien, sans distinction aucune, a rejeté les guérillas étrangères et défendu son système de vie orienté vers le développement et la justice sociale. Nous ne voulons pas rétablir l'ancien système oligarchique, mais nous ne voulons pas non plus détruire les institutions démocratiques pour les remplacer par des dictatures imposées au nom d'une idéologie qui n'est pas la nôtre. Les paysans, les ouvriers, la classe moyenne, qui constituent l'immense majorité de notre population, ont défendu la souveraineté nationale et le mode de vie que nous ont légué nos ancêtres. Nous sommes en train de venir à bout des structures féodales qui caractérisaient notre régime foncier; nous avons rendu au domaine public le contrôle des principales sources de richesse; nous avons donné un rôle actif dans la vie publique aux grandes masses qui en étaient autrefois exclues; nous avons entrepris la réforme de l'enseignement pour le rendre accessible à tous les secteurs de la population; par des réformes de structure, nous avons modifié une économie et une société stratifiées; nous avons ouvert à tous de nouvelles perspectives et nous sommes engagés dans un programme de développement qui permettra une meilleure répartition des revenus. Nous savons ce que nous avons à faire et nous n'avons pas besoin d'importer de révolutions.

92. A ce propos, il convient de rappeler que nous sommes dans l'Année internationale des droits de l'homme. A notre avis, la démocratie représentative a prouvé qu'elle est le meilleur système social et politique si l'on veut préserver la liberté et la dignité de l'homme. Il arrive cependant qu'il y ait contradiction entre la démocratie et la misère, observation valable pour presque tous les pays du tiers monde. Nous ne prétendons pas avoir atteint la perfection dans ce domaine, mais il est évident que nous avons réussi à maintenir le fonctionnement normal des institutions, malgré de grandes difficultés. De ce fait, nous avons pu préserver les droits fondamentaux de l'homme, démontrant ainsi que nous adhérons aux pactes internationaux en la matière et que nous les respectons.

93. En ce qui concerne les territoires non autonomes ou engagés dans le processus de décolonisation, la délégation bolivienne s'est toujours prononcée en faveur de l'indépendance et de la libre détermination de tous les peuples du monde, et je ne fais ici que confirmer cette position.

94. La discrimination raciale est un phénomène inconnu dans mon pays, dont la population a des origines diverses et

est en train d'acquérir des caractéristiques conformes à cette situation. Notre opposition à toute forme de discrimination est le simple reflet de cette réalité.

95. Je formule des vœux sincères, Monsieur le Président, pour que, au moment où les nations du monde entier se réunissent à nouveau sous votre présidence, elles puissent, grâce à l'action constructive des délégations des Etats Membres, obtenir les résultats que l'humanité attend d'elles. L'Organisation des Nations Unies se trouvera renforcée si elle parvient à résoudre les problèmes de l'heure, et si elle arrive, ne serait-ce qu'en partie, à orienter l'action de toute la communauté internationale en faveur du maintien de la paix et du progrès aussi bien spirituel qu'économique de l'humanité tout entière.

96. M. ARIKPO (Nigéria) [*traduit de l'anglais*] : Je tiens, au nom de ma délégation, à adresser au Président nos félicitations les plus chaleureuses et les plus sincères à l'occasion de son élection à la présidence de l'Assemblée générale à la présente session. Ses qualités d'homme d'Etat, la vigueur de sa pensée, sa vaste expérience, sa profonde culture humaniste ainsi qu'un charme qui ne lui fait jamais défaut sont bien connus de tous ceux qui ont suivi sa carrière remarquable. Ma délégation est certaine qu'il continuera à diriger les affaires de cette assemblée selon les traditions les plus hautes de cette diplomatie latino-américaine qu'il représente avec tant de distinction. Je suis heureux de pouvoir l'assurer de notre sincère coopération.

97. Je voudrais, en même temps, dire combien ma délégation est reconnaissante à M. Corneliu Mănescu, ministre des affaires étrangères de Roumanie, des services qu'il a rendus à la communauté internationale en qualité de Président de la vingt-deuxième session de l'Assemblée générale. Ma délégation se rappelle avec plaisir le sentiment d'être libéré de l'intolérance passée et les vifs espoirs de voir régner une largeur d'esprit toute nouvelle ressentis lors de cette élection du premier représentant d'un pays socialiste au poste important de Président de l'Assemblée générale. Dans une année marquée par des événements internationaux qui soulevaient des problèmes difficiles, M. Mănescu s'est acquitté de ses fonctions et de ses responsabilités d'une façon qui a notablement contribué à soutenir et à accroître notre confiance dans l'Organisation des Nations Unies et les espoirs que nous plaçons en elle.

98. U thant, notre distingué et respecté secrétaire général, a conclu, dans l'introduction nuancée mais sans passion à son rapport annuel, que nous sommes aujourd'hui devant une situation qui exige que nous redoublions "d'efforts pour servir la cause de la compréhension internationale et nous vouer avec une foi nouvelle aux principes de la moralité et de l'ordre international énoncés dans la Charte" [*A/7201/Add.1, par. 205*]. La délégation nigériane partage cette conviction avec ferveur. C'est en renouvelant notre adhésion aux buts et principes de la Charte que ma délégation aborde les travaux de la présente session.

99. Dans ce monde où les distances se réduisent sans cesse grâce aux techniques modernes des moyens de communication de masse, les tragédies comme les incidents, qu'ils soient personnels ou nationaux, prennent rapidement des dimensions internationales lorsqu'ils sont communiqués à un nombre innombrable de foyers et de maisons dans des

terres lointaines. On pourrait s'en féliciter si cela encourageait un sentiment de fraternité humaine et de communauté universelle. Mais trop souvent la presse, la radio et la télévision ont, dans le monde, eu tendance à dramatiser grossièrement des incidents et des situations en les présentant hors de leur contexte, de leurs perspectives et de leurs proportions historiques. Ce n'est pas avec les joies et les réalisations humaines que l'on fait des articles à sensation. On oublie volontairement de remarquables succès personnels ou nationaux. Mais on monte en épingle des tensions et des divisions et on les exploite le plus souvent pour servir des intérêts sociaux et politiques étrangers. On sacrifie ainsi la vérité pour faire un article à sensation et pour servir des intérêts égoïstes. C'est ainsi qu'à notre époque d'anonymat on crée soudain des héros et des traîtres et que l'on épouse des causes, quelles que soient leur origine, leur pertinence ou leurs conséquences.

100. Il n'est pas nécessaire de faire un effort d'imagination pour reconnaître que le Nigéria est un Etat souverain qui a accédé à l'indépendance politique le 1er octobre 1960 et a été admis dans cette organisation en qualité d'Etat Membre le 6 octobre 1960, en tant que fédération et pays indivisible. C'est pourquoi, lorsqu'un groupe de ressortissants animés par des intérêts égoïstes étroits et bénéficiant de l'appui d'intérêts étrangers économiques et néo-colonialistes ont eu recours à la rébellion armée et ont déclaré la guerre à la mère patrie, il était du devoir et de la responsabilité du Gouvernement nigérian d'écraser cette rébellion. Mon gouvernement pense d'ailleurs que le gouvernement de tout Etat Membre agirait de même si une de ses provinces s'efforçait de s'en détacher en recourant à la rébellion armée.

101. Depuis 15 mois c'est avec une horreur et un étonnement croissants que mon gouvernement constate combien les faits et les événements de notre vie nationale sont rapportés et fréquemment déformés par certains secteurs de la presse mondiale. La plupart de ces rapports reposent sur des oui-dire et plusieurs autres sur les travaux de sociétés de relations publiques, dont les services ont été loués par les rebelles dans le dessein de promouvoir leur cause sécessionniste. Cette propagande habile a soulevé des émotions chez des amis par ailleurs bien intentionnés et sur les sentiments desquels on a joué. C'est pourquoi l'inquiétude et la compassion pour les souffrances humaines nées de notre conflit interne dont on fait preuve sont inspirées par divers intérêts et motifs de qualité diverse — souvent par des raisons tendancieuses, subjectives, irrationnelles et parfois par des considérations purement financières. On a l'impression que les raisons de notre conflit interne n'existent plus et que la survie d'un pays en tant que nation ne compte plus. On a également donné l'impression que ce conflit aurait uniquement pour but de faire périr et mourir de faim des femmes et des enfants innocents. En conséquence, se cachant sous le manteau de l'humanitarisme, une alliance curieuse d'intérêts néo-colonialistes, politiques, économiques, religieux et idéologiques s'en prend aujourd'hui à notre souveraineté nationale, à notre indépendance politique et à notre intégrité territoriale.

102. Jamais dans l'histoire une faction rebelle d'un Etat souverain ne s'est vu accorder la reconnaissance diplomatique pour de prétendues raisons humanitaires. Jamais

auparavant des organisations de secours par ailleurs respectables ont choisi d'agir et de parler sans tenir compte des normes reconnues et de lois constitutionnelles. Jamais auparavant des hommes honnêtes et raisonnables ne se sont à ce point laissés bernés par des images et des histoires de mort et de famine utilisées comme moyens de chantage pour apporter un appui moral et matériel à une rébellion armée en guerre contre la mère patrie. Notre expérience récente devrait servir d'exemple à tous les petits pays du monde militairement et économiquement faibles.

103. Au moment où le chef rebelle se retire dans un blockhaus de béton, rappelant un autre faux héros, il est rassurant de constater que le monde commence à se rendre compte que le conflit interne qui secoue mon pays intéresse le concept et la reconnaissance du fait de la souveraineté nationale et de l'intégrité territoriale de tous les Etats africains. Si nous permettions une sécession et une insurrection armée reposant sur des Etats tribaux, l'Afrique, continent qui a tellement besoin d'union et d'unité, se trouverait à nouveau fragmentée en milliers de principautés tribales; l'Afrique, à nouveau affaiblie et peu sûre d'elle-même, serait recolonisée et exploitée encore davantage par des puissances étrangères.

104. Les rapports impartiaux établis par l'équipe d'observateurs internationaux comprenant des représentants du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, de l'Organisation de l'unité africaine, du Canada, de la Pologne, de la Suède et du Royaume-Uni, qui parcourt actuellement, sur l'invitation de mon gouvernement, les régions du Nigéria en proie à la guerre, ont montré sans ambiguïté combien certaines informations sur la situation dans mon pays sont fausses et malveillantes. Les rapports de ces éminents observateurs ont révélé la véritable nature du conflit et éclairé le contexte où il se situe, montrant ainsi combien certains propos tenus devant cette assemblée au sujet du conflit qui se déroule dans mon pays sont tendancieux et malveillants.

105. Nous sommes maintenant presque parvenus à écraser la rébellion qui s'est déclenchée dans mon pays. Nous avons donc commencé à nous tourner vers une tâche plus importante : renouer les liens spirituels et matériels qui ont été brisés et reconstruire en toute dignité et en toute liberté notre vie nationale. Dans cette entreprise, nous ne ménageons ni nos efforts ni nos ressources. Dans l'immédiat, mon gouvernement se préoccupe avant tout de faire parvenir des secours d'urgence — nourriture, médicaments, vêtements — à ceux qui se trouvent dans le besoin. Nous avons mis au point des plans qui sont en cours d'application, et nous avons pris des mesures budgétaires importantes pour secourir et relever les régions touchées par la guerre. Une commission nationale du relèvement, présidée par un haut commissaire ayant rang de ministre, a été chargée de surveiller l'exécution du programme de secours et de relèvement en faveur des victimes du conflit. D'ailleurs, comme c'était déjà le cas alors même que le conflit faisait rage, les troupes fédérales, outre leurs propres rations, emportent des vivres destinées aux victimes civiles tandis qu'elles continuent de combattre les éléments rebelles. Le Comité international de la Croix-Rouge, le FISE et un certain nombre d'autres organisations charitables ont rendu dans ce domaine des services éminents. Je leur rends ici hommage au nom de mon gouvernement.

106. Je voudrais maintenant exprimer les remerciements de mon gouvernement aux divers Etats Membres de cette organisation et de l'Organisation de l'unité africaine et en particulier à S. M. I. l'empereur Hailé Sélassié I et aux autres chefs d'Etats membres du Comité consultatif de l'Organisation de l'unité africaine sur le Nigéria, qui, fidèles aux principes et aux objectifs élevés des deux organisations, ont témoigné tant de compréhension et de sympathie pour la cause du Nigéria. La résolution historique sur le Nigéria, adoptée à Alger le 16 septembre 1968 par la Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement de l'Organisation de l'unité africaine, qui, entre autres,

“demandent à tous les Etats Membres de l'ONU et de l'OUA de s'abstenir de toute action susceptible de porter atteinte à l'unité, à l'intégrité territoriale, et à la paix du Nigéria”,

constitue un triomphe pour l'Afrique et témoigne de la justesse de la cause de mon gouvernement.

107. Je tiens aussi à exprimer au Secrétaire général de notre organisation la très vive gratitude de mon gouvernement pour la compréhension et la sympathie qu'il lui a témoignées et pour l'aide qu'il lui a apportée, dans le cadre des prérogatives et des responsabilités attachées à sa haute charge; nous voyons en lui le dépositaire de toutes les valeurs morales et humanitaires qui inspirent cette organisation.

108. Mon gouvernement n'a jamais fait obstacle et ne fera jamais obstacle à l'action d'organisations ou d'individus de bonne volonté qui souhaitent sincèrement nous aider à soulager les souffrances des victimes civiles de notre conflit interne. Au contraire, nous leur réservons le meilleur accueil. Nous continuerons à le faire et à leur fournir tous les services et tout l'appui possibles. Mon gouvernement leur donne l'assurance qu'il continuera à leur fournir ses services et à coopérer pleinement avec eux. Toutefois, nous tenons absolument à ce que la souveraineté et l'intégrité territoriale du Nigéria soient pleinement respectées. Nous tenons également à ce que soient scrupuleusement observées les règles reconnues du droit international et les normes de conduite régissant les activités de coopération internationale et d'assistance humanitaire.

109. C'est avec intérêt que ma délégation a écouté les orateurs qui ont eu l'occasion de parler devant cette assemblée de la situation dans mon pays. Certes, nous comprenons bien que certains aient été poussés par des considérations humanitaires; mais ma délégation s'oppose catégoriquement à toute ingérence dans des affaires qui, étant des affaires intérieures, sont essentiellement de la compétence de mon gouvernement. Les propos que nous avons pu entendre sur la prétendue “tragédie du Biafra” et le prétendu “martyre du peuple ibo” constituent une violation flagrante du principe fondamental de la non-ingérence dans les affaires intérieures des Etats Membres, au même titre que l'idée, fondée sur une interprétation manifestement erronée de certaines dispositions de la Charte de cette organisation, selon laquelle il faut trouver une solution à notre problème interne afin de permettre l'exercice de certains droits imaginaires.

110. Il a été question du droit à l'autodétermination d'un prétendu “peuple biafrais”. Mais qu'est-ce que le Biafra,

sinon une manifestation de l'esprit qui avait animé la sécession du Katanga, une déplorable répétition de cette pénible tragédie? Qu'est-ce que le Biafra, sinon un symptôme cancéreux de désunion et de désintégration, une entité qui n'existe que dans l'imagination égarée de ceux qui refusent de reconnaître à l'Afrique une dignité dont ils prétendent avoir le privilège? Le Biafra n'est ni une réalité politique ni même une réalité géographique.

111. Certains présentent le prétendu “Biafra” comme la terre des Ibos, négligeant sans vergogne le fait que l'ancienne région orientale du Nigéria, que ceux qui se rebellent maintenant contre leur mère patrie prétendaient inclure dans leur empire chimérique, était habitée non seulement par les Ibos, mais aussi par d'autres groupes ethniques comptant au total plus de 5 millions et demi de personnes. La vérité, c'est que cet empire chimérique devait comprendre aussi l'Etat centre-occidental et l'Etat occidental, que les Ibos ont entrepris d'envahir et d'occuper en 1967 et dont ils ont été chassés en octobre de la même année. Il y a dans cette région trois Etats qui jouissent du même statut et des mêmes droits que les neuf autres Etats de la Fédération. Deux de ces Etats ont déjà été entièrement libérés de l'emprise des rebelles par le Gouvernement fédéral nigérian et sont effectivement intégrés à la structure fédérale de mon pays.

112. Les populations de langue ibo de l'ancien Nigéria oriental vivent dans le troisième Etat, l'Etat central de l'est. Plus des deux tiers du territoire de cet Etat ont été libérés de l'emprise rebelle et réintégrés dans la structure fédérale. Les régions libérées sont actuellement placées sous l'autorité d'un administrateur ibo assisté par d'autres Ibos qui contrôlent notamment tout l'appareil judiciaire et policier qui fonctionne effectivement dans ces zones. Il est révélateur de constater que dans toutes ces régions, les civils ibos, qui comprennent maintenant combien la propagande rebelle est stérile, sont très nombreux à venir coopérer avec les autorités fédérales et montrent sans ambiguïté qu'ils souhaitent prendre la place qui leur revient au sein de la fédération nigériane. Par ailleurs, les Ibos prennent part à la vie nationale au même titre que les autres Nigériens et ils occupent des postes de responsabilité dans l'administration fédérale.

113. On ne saurait donc soutenir que certaines fractions de la population nigériane se voient refuser l'exercice des droits de l'homme. On a beaucoup parlé du droit à l'autodétermination de l'Etat central de l'est; il s'agit certes d'un droit sacré, à condition qu'il s'exerce dans le cadre national du Nigéria tout entier, tout comme ce serait le cas, par exemple, pour la Bretagne ou l'Alsace-Lorraine dans le contexte français.

114. Ma délégation estime qu'il est malveillant de considérer comme martyr la population d'une partie quelconque de mon pays dans le conflit interne qu'il connaît actuellement. Si l'on veut chercher des martyrs dans l'histoire coloniale récente de l'Asie et de l'Afrique, c'est aux populations de l'Indochine et de l'Algérie qu'il faut plutôt penser. La farouche détermination dont a fait preuve la population de l'Indochine et la lutte sanglante qu'elle a menée pendant huit ans, avec des épisodes tels que celui de Dien-Bien-Phu, afin d'obtenir la reconnaissance de son droit à l'autodétermination sont vraiment un martyr. Les

millions de nos frères d'Algérie qui pendant sept ans ont été sacrifiés sur l'autel du fanatisme et de la tyrannie coloniale, dont les villages sans défense ont été arrosés de napalm et attaqués au gaz, incendiés et bombardés pour avoir lutté héroïquement afin d'obtenir leur droit à l'autodétermination, ceux-là sont des martyrs. Le sang de ces martyrs africains arrose aujourd'hui l'arbre de la liberté, de l'égalité et de la fraternité qui est en plein épanouissement dans cette grande république soeur.

115. Un nouveau Moïse Tschombé est apparu sur la scène politique africaine. Derrière cette réincarnation se dissimulent certains des milieux financiers qui ont été à l'origine du séparatisme katangais et ont tenté de le soutenir. Avec les mêmes expressions ouvertes de soutien et de sympathie et une aide financière clandestine — en fonds, armes et munitions — et en se faisant complices d'une propagande immonde, ces mêmes milieux ont tenté et tentent encore de soutenir la rébellion dans mon pays. En poussant les rebelles à résister, malgré la réalité de la situation, dans l'espoir d'obtenir la victoire grâce à une intervention mondiale, ces milieux les ont encouragés à exploiter la souffrance humaine à des fins politiques.

116. Ces mêmes milieux néo-colonialistes prétendent que leurs discours et leurs appels sont motivés par des sentiments humanitaires et non par des considérations plus matérielles et intéressées. Mais nous pouvons leur demander pourquoi ces prétendus sentiments humanitaires ne sont-ils pas exprimés aussi facilement à propos du sort tragique que connaissent les 16 millions d'Africains d'Afrique du Sud, dont l'oppression et l'extermination dépendent largement des armes fournies par une certaine grande puissance contrairement aux résolutions du Conseil de sécurité ? Pourquoi ces sentiments ne sont-ils pas exprimés à propos des souffrances et de la mort qu'endurent les peuples de l'Angola, du Mozambique, de la Guinée (Bissau), de la Rhodésie du Sud et de la Namibie ? Si je pose ces questions, ce n'est pas pour minimiser les terribles conséquences de notre conflit intérieur. Mais ce sont nos problèmes. Il est de notre devoir de les régler rapidement avec magnanimité, et en faisant preuve d'un zèle patriotique. Et nous attendons de nos amis qu'ils les replacent dans leur juste perspective. Quant à ceux de nos frères d'Afrique et des Antilles qui ont cru devoir s'ingérer dans nos affaires intérieures, je ne peux que leur pardonner. Je suis sûr que la cause de l'ordre international serait mieux servie s'ils s'attachaient davantage à résoudre leurs propres problèmes internes.

117. J'en viens maintenant aux affaires de politique internationale qui sont plus proprement du ressort de notre organisation. Le nombre de Membres de cette organisation a plus que doublé depuis sa création il y a 23 ans. L'arrivée de ces nouveaux Membres a nécessairement attiré l'attention sur les nouveaux problèmes et a fait envisager les choses sous un angle différent. Ce sont là des éléments de vitalité et non pas de stérilité. Ils exigent une évolution continue et non le maintien prudent d'un *statu quo* tacite. Le monde se rapprocherait beaucoup plus de l'idéal envisagé lors de la fondation de l'Organisation des Nations Unies si le principe de l'égalité souveraine gouvernait l'action de chacun des Membres de notre organisation. La menace ou l'utilisation de la force contre l'intégrité territoriale ou l'indépendance politique des Etats Membres

diminuerait de beaucoup si on laissait les sanctions prévues par la Charte et non les privilèges conférés par la puissance — militaire, économique et politique — l'emporter dans la conduite des relations internationales.

118. Un domaine dans lequel notre organisation peut à juste titre être fière d'avoir réussi est celui du phénomène historique de décolonisation de l'après-guerre, qu'elle a mis en branle. La liste actuelle des Etats Membres est la preuve de ce succès. Mais aujourd'hui, alors que l'Organisation des Nations Unies fait preuve de beaucoup moins d'enthousiasme pour la décolonisation de l'Afrique, des millions de personnes opprimées en Afrique australe semblent progressivement condamnées à subir la domination permanente d'une minorité blanche et leur assujettissement à celle-ci. Malgré les condamnations rejetées de la communauté internationale et au mépris total des résolutions du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale, le régime de l'*apartheid* de l'Afrique du Sud subsiste, imperméable aux exhortations à la décence et à la morale humaines. Le Dr Vorster et ses collaborateurs ne se sont pas contentés de persévérer dans leur abominable philosophie et de mettre le racisme en pratique; ils ont entrepris de les exporter et de les étendre aux territoires voisins, notamment à la Namibie et à la Rhodésie du Sud. La tyrannie raciale de l'*apartheid* prospère et continuera de le faire aussi longtemps que certains Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies, et notamment les principaux partenaires commerciaux de l'Afrique du Sud, l'encourageront à poursuivre sa politique d'*apartheid* en collaborant sur le plan politique, économique et militaire avec son gouvernement.

119. Confortablement abritées derrière la puissance, voire même la protection de leurs amis, les autorités de Pretoria n'ont pas seulement refusé de ramener l'Afrique du Sud au rang de la morale internationale et au respect des valeurs humaines, mais elles se sont également attaquées à la volonté de la communauté internationale et aux droits inaliénables du peuple de la Namibie. Il y a près de deux ans, cette assemblée, à la quasi-unanimité, a décidé, par sa résolution 2147 (XXI), que l'Afrique du Sud avait perdu à cause de son attitude le droit qui lui avait été conféré d'administrer la Namibie. Six mois après cette décision historique, cette même assemblée, par sa résolution 2248 (S-V), a créé un Conseil des Nations Unies chargé d'administrer le territoire afin de le faire accéder rapidement à l'indépendance. Mais aujourd'hui cet objectif n'est guère en vue. L'Organisation des Nations Unies ne semble pas avoir la volonté de s'acquitter des responsabilités qu'elle a prises envers la population et le territoire de la Namibie. C'est là, assurément, un triste état de choses.

120. L'Afrique du Sud aggrave encore l'illégalité de son occupation continue de la Namibie en soumettant la population de cette région à des arrestations arbitraires, à la déportation, à des procès illégaux et en évacuant par la force les personnes de leurs foyers pour les parquer dans des lieux où la ségrégation est plus marquée. Les recommandations de la Commission Odendaal<sup>3</sup> sont devenues une réalité. Une législation en bonne et due forme a été adoptée à Pretoria et la Namibie est maintenant morcelée en

<sup>3</sup> Voir *Republic of South Africa, Report of the Commission of Inquiry into South-West Africa Affairs, 1962-1963*, Pretoria, Government Printer, 1964.

bantoustans. Ceux qui sont les pupilles des Nations Unies aux termes de la résolution 2145 (XXI) se voient à présent dépossédés de leur patrie. Le peuple de la Namibie est abandonné, en proie au désespoir et aux illusions perdues.

121. Le Royaume-Uni a récemment déclaré qu'avec l'accession du Souaziland à l'indépendance le règne colonial britannique en Afrique avait pris fin. Ma délégation félicite le Royaume-Uni pour ce qu'il a accompli jusqu'à présent dans ce domaine. Mais l'affirmation britannique du succès remporté en Afrique sur le colonialisme sera encore plus impressionnante et convaincante lorsque la Rhodésie du Sud, dont le Royaume-Uni est encore la Puissance administrante, pourra présenter sa demande d'admission et être acceptée en tant que Membre de cette organisation.

122. Il y a plus de 18 mois que l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité ont déclaré que la situation en Rhodésie du Sud constituait une menace à la paix et à la sécurité internationales. Depuis lors, nous avons constaté que les sanctions diplomatiques et économiques à caractère obligatoire appliquées jusqu'ici en vertu du Chapitre VII de notre charte contre le régime minoritaire illégal de Ian Smith n'ont pas donné de grands résultats. Ma délégation note avec plaisir qu'un règlement négocié du problème rhodésien semble en bonne voie. Nous espérons que le Gouvernement du Royaume-Uni ne trahira pas la confiance placée en lui par la communauté internationale, dont il est un si grand champion.

123. Le Portugal continue d'imposer à l'Angola, à la Guinée (Bissau), au Mozambique et aux autres possessions dites portugaises, au large de la côte africaine, une doctrine coloniale ridicule selon laquelle ces parties du sol africain ne seraient qu'un prolongement du Portugal. Après la terrible expérience que nous avons vécue alors que l'île de São Tomé a été librement utilisée par les éléments rebelles de mon pays pour lancer leur rébellion, et après que les mercenaires blancs ont eu la permission d'utiliser l'Angola pour attaquer la République démocratique du Congo, je ne puis que réaffirmer l'appui que mon gouvernement a donné et continuera de donner aux combattants de la liberté dans ces territoires.

124. La délégation nigériane est heureuse de saluer l'accession imminente de la Guinée équatoriale à la liberté et à l'indépendance. Parlant la veille de cet événement historique, je m'empresse de saisir l'occasion qui m'est offerte de saluer cette nouvelle nation et de lui souhaiter la bienvenue. La Guinée équatoriale est un voisin très proche du Nigéria avec lequel nous entretenons des liens fraternels et affectueux. Je donne donc l'engagement, au nom de mon gouvernement, que le Nigéria continuera à maintenir et à favoriser les relations fraternelles et les liens de coopération qui existent déjà entre le peuple de la Guinée équatoriale et celui de mon pays.

125. Il convient qu'ici je salue également l'admission du Souaziland en tant que Membre de l'Organisation des Nations Unies. Mon gouvernement a été très fier et très honoré de figurer parmi les signataires de la résolution par laquelle le Souaziland a été admis. En raison de sa situation géographique et des hautes qualités de son peuple, le Souaziland sera le phare de l'espoir pour des millions d'êtres humains opprimés en Afrique du Sud.

*M. Emilio Arenales (Guatemala) prend la présidence.*

126. Au regard de ses autres réalisations, celles que les Nations Unies ont obtenues sur le plan économique et social sont impressionnantes, même si elles sont loin de répondre à l'attente. Pour le moment, du moins, l'Organisation dispose des institutions et organismes nécessaires pour donner au progrès du monde en voie de développement l'impulsion nécessaire. Mais ces institutions et ces organes manquent des moyens indispensables et souvent de la bonne volonté et de l'appui politique des pays industrialisés qui leur permettraient d'accomplir la tâche qui est la leur, et qui consiste, aux termes du Chapitre IX de notre charte, à favoriser les conditions de progrès et de développement dans l'ordre économique et social. Au moment où nous approchons des derniers jours de la première Décennie des Nations Unies pour le développement, et alors que nous sommes sur le point de lancer la deuxième Décennie de coopération internationale pour le développement, ma délégation estime qu'il convient de faire le bilan de nos réalisations passées. Les pays industrialisés, au cours de la présente Décennie pour le développement, ont enregistré des taux de croissance sans précédent tandis que les pays en voie de développement, au nom et au profit desquels le programme de la première Décennie du développement avait été précisément lancé, se trouvent encore dans des conditions de pauvreté et de misère sans espoir. Il n'est donc pas superflu de souligner qu'il est essentiel de poser les fondations de la prochaine Décennie pour le développement de façon à rendre pleine justice aux pays en voie de développement.

127. Pour ce faire, il est essentiel que les pays en voie de développement ne soient pas condamnés à être en permanence les bénéficiaires de l'aide étrangère et de l'assistance technique. Ce que mon gouvernement désire, c'est la mise en place d'un système économique international, dans lequel les pays en voie de développement ne souffriraient pas de conditions défavorables en matière de commerce et où ils pourraient réaliser leur équilibre économique et assurer eux-mêmes leurs paiements. C'est la raison pour laquelle le Gouvernement nigérien s'est toujours beaucoup intéressé aux travaux de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement et au rôle que cet organisme peut jouer dans l'établissement d'un ordre économique international plus équitable. La deuxième session de la CNUCED à New Delhi a été pour mon gouvernement un motif de déception. Le refus des pays industrialisés de renoncer aux structures impérialistes existantes du commerce et de traduire dans les faits et par une politique les buts et les principes énoncés à la première session de la CNUCED est une triste façon d'interpréter toutes les résolutions que nous avons prises à propos du commerce mondial et du développement. A cet égard, je dois rappeler que mon gouvernement s'intéresse aussi de très près aux travaux et à l'avenir de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel. Il ne suffit pas de préparer un programme de stratégie de développement industriel mondial pour les années 1970; il faut encore que la teneur de ce programme soit traduite dans les faits. Nous sommes heureux de l'intérêt que porte le Secrétaire général au programme de travail de l'ONUDI.

128. Je voudrais également signaler que le Programme des Nations Unies pour le développement a fait un excellent

travail malgré ses ressources limitées. L'augmentation marquée des sommes qu'il a affectées à l'exécution de projets — qui sont passées de 26 millions de dollars en 1959 à environ 176 millions de dollars cette année, comme l'a indiqué le Secrétaire général — témoigne du dynamisme et de la clairvoyance de son éminent directeur. Elle donne également la mesure de l'immensité de l'oeuvre qui reste encore à accomplir si l'on veut supprimer complètement les contrastes déprimants qui existent encore entre les nations riches et les nations pauvres.

129. A la reprise de sa vingt-deuxième session, l'Assemblée générale, dans sa résolution 2373 (XXII), s'est félicitée du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. On se souviendra que tant à la Conférence du Comité des dix-huit puissances sur le désarmement, à Genève, que lors de l'examen du projet de traité, à New York, la délégation nigériane avait exprimé des réserves en ce qui concerne certaines lacunes importantes. Cependant, nous avons chaleureusement appuyé le traité, parce que nous sommes profondément convaincus qu'il représente en lui-même un succès important. Depuis lors, la Conférence des Etats non dotés d'armes nucléaires s'est tenue à Genève et les Etats intéressés ont avancé à cette conférence des idées intéressantes touchant le système de garanties, le libre accès aux larges possibilités qu'offre l'utilisation de l'énergie atomique à des fins pacifiques et l'adoption accélérée de mesures de désarmement. Toutefois, malgré le climat international actuel, ma délégation espère fermement que ce traité sera ratifié avec le même zèle et avec le même enthousiasme que ceux avec lesquels l'Assemblée générale avait recommandé aux Etats de le signer.

130. La délégation nigériane se félicite de voir que les deux parties à la guerre du Viet-Nam ont entamé à Paris des entretiens en vue de trouver une solution pacifique au conflit qui afflige depuis trop longtemps le peuple du Viet-Nam.

131. Au Moyen-Orient la crise se prolonge et continue à causer d'indicibles souffrances, par suite de la tension qui ne cesse de régner dans cette partie du monde. Le monde souffre encore des conséquences de la guerre de l'année dernière, qui a provoqué le départ de milliers de réfugiés. Le Nigéria, qui participait alors aux travaux du Conseil de sécurité, a apporté sa modeste contribution à la résolution que le Conseil de sécurité a fini par adopter à l'unanimité le 22 novembre 1967. Mon gouvernement est fermement convaincu que les principes énoncés dans cette résolution et le mécanisme qu'elle prévoit en vue de faciliter la recherche d'une solution équitable au problème du Moyen-Orient demeurent aujourd'hui aussi valables qu'en novembre dernier. Nous lançons donc un appel à toutes les parties intéressées pour qu'elles donnent une suite concrète à cette résolution. Ma délégation demande également à toutes les parties de coopérer sans réserve avec M. Jarring, représentant spécial du Secrétaire général, pour faciliter l'accomplissement de sa mission de paix au Moyen-Orient.

132. Dans l'ambiance pesante dans laquelle se déroulent les débats de la présente session de l'Assemblée générale, il se peut que certains soient prêts à abandonner la défense de la paix internationale, du fait qu'ils considèrent leurs efforts comme inutiles et voués à l'échec. La délégation nigériane rejette ce point de vue. Elle tient au contraire à se montrer

optimiste. Nous réaffirmons donc notre foi dans l'Organisation des Nations Unies, qui est à notre avis le meilleur instrument permettant de réaliser nos aspirations communes de paix et de progrès.

133. M. LÓPEZ MICHELSEN (Colombie) [*traduit de l'espagnol*] : Monsieur le Président, je voudrais recourir à une métaphore à propos du rôle des petits pays tels que le concevait le grand Churchill. Dans les documents publiés par le Département d'Etat des Etats-Unis, et notamment dans le volume où sont consignés les débats lors de la Conférence de Yalta qui s'est tenue du 4 au 11 février 1945, on trouve la relation de la dernière entrevue au cours de laquelle il fut discuté du rôle des petits pays dans le monde à venir. L'homme d'Etat britannique pour parler du rôle des petites nations qui seraient invitées par la suite à participer aux activités de l'Organisation des Nations Unies citait le vers suivant de Shakespeare : "Il faut que les aigles laissent chanter les petits oiseaux sans beaucoup se préoccuper de leur chant<sup>4</sup>."

134. Vingt-cinq ans se sont écoulés depuis cette réunion où l'idée d'une organisation des Nations Unies commença à se former laborieusement et peut-être n'est-il pas inopportun de faire entendre du haut de cette tribune le chant de quelques petits oiseaux.

135. Un quart de siècle est à peine un instant dans l'histoire de l'humanité en quête d'une paix durable depuis des milliers d'années. C'est avec un recul aussi court que nous devons nous prononcer sur l'efficacité de notre organisation. On est forcé de reconnaître que, malgré certains échecs qui sont peut-être décourageants, l'ONU, tout en intervenant dans un monde plus intégré et plus complexe que celui que devait régler l'ancienne Société des Nations, a, à vrai dire, accompli une oeuvre qui peut être comparée avantageusement à celle réalisée par cette dernière. Nous ne sommes pas à la veille d'une troisième guerre mondiale, comme nous l'étions dans les années de la décennie qui a commencé en 1930 et où la Société des Nations avait le même âge que l'ONU actuellement. Au contraire, sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies, une immense oeuvre de décolonisation s'est accomplie ces dernières 20 années dans divers continents et a entraîné l'établissement d'un nouvel équilibre entre les grandes puissances.

136. Jamais dans l'histoire de l'humanité on n'avait opéré une aussi vaste redistribution du pouvoir dans le monde non par les armes, mais par un dialogue autour d'une table de négociations. Certains pays ont accédé au rang de super-puissances alors que d'autres, restés dans les limites de leur territoire d'origine, ont vu se réduire leur rôle dans le monde sans pour autant que la paix ait été gravement troublée. Cela a été un exploit mémorable dans l'histoire des 20 dernières années que d'effacer les siècles durant lesquels la race blanche a dominé d'autres races, sans pour autant troubler la stabilité politique du monde aussi gravement que lors de la conquête de vastes régions d'Asie et d'Afrique par les puissances européennes.

137. Certes, il subsiste des foyers de racisme dans plus d'une région de l'Afrique, mais tout comme le processus

<sup>4</sup> *Titus Andronicus*, acte IV, scène 4.

d'intégration a été inévitable dans le domaine international la Colombie ne doute pas que, sur le plan national, la prétendue suprématie de certaines races sur d'autres est condamnée à disparaître. D'autre part, comme dans le cas de la Société des Nations elle-même, les organes des Nations Unies, parallèlement à leurs efforts en vue de préserver la paix, ont accompli une tâche louable dans le domaine du développement social, de l'économie, de la santé, de la culture, de l'assistance technique et de la politique monétaire, c'est-à-dire en un mot, dans le domaine de la solidarité humaine. Mais si on compare l'atmosphère qui régnait à San Francisco et lors des premières années de l'Organisation avec celle qui existe de nos jours, il y a de bonnes raisons de vouloir réexaminer la voie sur laquelle nous nous sommes engagés.

138. La paix entre les nations comme la paix entre les hommes ne saurait reposer sur un principe autre que celui qui veut que l'on confie à la collectivité tout entière la tâche de faire régner la justice afin de préserver la sécurité de chacun des Etats associés. Le progrès dans la conquête de la paix se manifeste dans toutes les sociétés dans la mesure où la force est déléguée à l'autorité supranationale chargée de veiller à la coexistence et, lorsque les intérêts de tous sont représentés, le principe qui consiste à se faire justice soi-même devient superflu et dépassé. Théoriquement, la paix des nations devrait reposer sur la création d'un organisme supranational qui puisse disposer de la force collective considérée comme la concrétisation la plus noble du principe que nous venons d'énoncer. Ce serait trop que d'espérer, au stade actuel de l'humanité, que tous les Etats renonceraient à user de la force pour la remettre entre les mains d'un organisme supranational. Mais tant que cet objectif n'aura pas été atteint, on pourra se rendre compte si l'esprit de coopération progresse ou s'affaiblit selon que l'attitude adoptée sera de repli sur soi ou de participation aux activités multilatérales.

139. Si l'on recherche la paix sincèrement, chaque jour on doit voir augmenter le nombre de solutions de persuasion imposées par la volonté collective et diminuer celui des solutions de force ne tenant pas compte de l'existence de l'Organisation mondiale, ce qui revient à dire que la paix est d'autant plus assurée que l'on renonce aux solutions unilatérales et que l'on s'incline devant les décisions de la communauté des Etats qu'est l'Organisation. Si l'on retient ce critère, on est obligé de constater avec angoisse que, dans le monde contemporain, les solutions qui sont imposées sont le fruit non pas de l'accord entre les intéressés ou de la soumission à des intérêts supérieurs mais de la suprématie économique et militaire des grandes puissances, qui aspirent à garantir unilatéralement leur sécurité cependant que les petits Etats voient se prolonger leur conflit, souvent artificiellement, à cause des intérêts des grands qui font du monde un jeu d'échecs où manoeuvrent les reines, les tours et les pions. Ce n'est pas par hasard si l'on entend de nouveau des expressions comme celles qui, à la fin de la seconde guerre mondiale, semblaient proscrites du vocabulaire international, à savoir "équilibre des forces", "sphères d'influence", "sécurité individuelle" et d'autres expressions du même genre.

140. Ainsi donc, alors que nous pensions avoir dépassé l'idée que l'on garantit la paix en formant des blocs de même puissance, analogues à ceux qui au XVIIIème siècle

maintenaient l'équilibre entre les monarchies européennes, avec le principe de l'équilibre des forces, nous nous trouvons dans un monde où, parfois tacitement et parfois explicitement, cette même doctrine anachronique se fait jour. Ces derniers temps on a relégué dans l'oubli le principe qui veut qu'entre Etats égaux la paix soit maintenue grâce à la suprématie du droit incarnée par les Nations Unies, car malheureusement il semble que les super-puissances cherchent à démontrer que la stabilité du monde dépend des moyens qu'elles ont de se menacer tout en respectant leurs sphères d'influence respectives. Quelle place resterait-il à l'Organisation des Nations Unies dans ce panorama ? Qu'est-il advenu du rôle de gardien de la paix qui était assigné à l'organisme complexe qui a été créé à San Francisco ? Serait-il limité par le fait que les grandes puissances ont, par générosité, permis à l'ONU d'exercer sa juridiction uniquement dans certaines circonstances ? Non. Nous ne pensons pas qu'un Etat, si puissant qu'il soit, doive se faire le défenseur de l'ordre international afin que cet ordre soit démocratique ou socialiste, au sens où l'on entend la démocratie et le socialisme dans l'une et l'autre chapelle.

141. S'il s'agit de garantir l'ordre international, le seul défenseur légitime est l'Organisation des Nations Unies. Le gardien de l'ordre international ne peut guère être un Etat qui possède une idéologie déterminée et qui considère comme hérétiques ceux qui ne partagent pas cette idéologie. Ce doit être l'Organisation des Nations Unies, mue par un esprit de tolérance, qui permet à des fleurs diverses de s'épanouir et à des idéologies distinctes de coexister. Des flots de sang, comme ceux qui se répandent au Viet-Nam, au Moyen-Orient et au Nigéria, le honteux crime contre l'humanité qui a été commis au Biafra et d'autres faits moins patents qui font que l'on poursuit et renouvelle, par une guerre sourde comme en Tchécoslovaquie entre autochtone et envahisseurs, ce que l'on a appelé la guerre froide témoignent de ce que les Nations Unies voient diminuer leur autorité face à une foule de conflits d'intérêts qui échappent à sa juridiction.

142. Au dehors de l'Organisation des Nations Unies, mais avec le concours de ses Membres les plus prestigieux, la paix est dite préservée ou menacée unilatéralement par des Etats qui, pour des raisons plus ou moins valables, ne tiennent compte ni de leurs engagements ni de leurs obligations en tant que membres de la communauté des nations, telle qu'elle est incarnée par l'Organisation, et recourent à la force qu'ils possèdent pour arriver à leurs fins.

143. La condition d'Etat garant de la sécurité mondiale définie officiellement et acceptée dans le cadre de la Charte n'est pas aujourd'hui suffisante pour certaines puissances qui se sentent relevées de certaines de leurs obligations en tant que Membres des Nations Unies et agissent en conséquence. Combien de fois les avons-nous entendu dire avec des accents sarcastiques que la sécurité d'un grand Etat ayant des obligations universelles ne peut dépendre de la volonté de tel ou tel petit pays ? Il est certain qu'il ne peut en être ainsi. Mais précisément pour garantir aux super-puissances leur liberté d'action à l'intérieur d'un cadre juridique, on a prévu le veto qui leur permet de refuser de se soumettre automatiquement à la majorité sans pour autant avoir à faire appel à la loi de la jungle.

144. Quelle serait la raison d'être du droit de veto si ceux qui le détiennent se réservaient, en outre, le droit d'envahir leurs voisins sous prétexte de garantir leur sécurité ou celle de leur régime politique au mépris de tout engagement juridique et en marge de l'Organisation des Nations Unies ? Le problème n'est pas nouveau. Il y a 10 ou 15 ans, alors que la maîtrise des connaissances en matière d'énergie nucléaire était réservée à deux ou trois nations, combien de fois n'a-t-on pas recouru, pour faire taire les petits Etats, à l'expédient ingénieux qui consistait à dire, sous forme de plaisanterie, que les conclusions des savants atomistes des super-puissances ne corroboraient pas les résultats dont faisaient état les petites nations.

145. C'est pourquoi il convient de rappeler de temps à autre à ceux qui ne comprennent pas pourquoi il faut laisser les petits oiseaux chanter même en présence des aigles que l'Organisation des Nations Unies n'est pas née d'une conspiration des petits Etats pour placer les grands sous leur coupe, mais que, au contraire, ces derniers, à Yalta et à Dumbarton Oaks, ont établi souverainement les règles du club qu'ils allaient former, se sont réservé certains droits particuliers, comme le droit de veto, puis nous ont invités à en devenir membres. Quoi d'étonnant à ce que les nations les plus faibles non seulement appliquent le statut qu'on leur a proposé, mais encore, parfois, élèvent la voix pour exiger que ceux qui ont fixé les règles les mettent en application ?

146. C'est à bon droit que, le 20 juillet dernier, le Président de la République colombienne, au cours d'un message au Congrès national, disait à propos de la guerre du Viet-Nam :

“...un tel conflit se développe sans que les pays associés en un système essentiellement créé en vue de préserver la paix, et dont les représentants exercent leurs fonctions au Conseil de sécurité ou à la tribune plus large de l'Assemblée générale, puissent entreprendre aucune action pour modifier le cours funeste des événements. Une fois de plus, on constate les très grands défauts de la Charte de San Francisco, les obstacles que crée le droit de veto des grandes puissances, le défaut d'universalité qui constitue la grande lacune que l'on n'est pas encore parvenu à combler.

“Il paraîtra sans doute utopique de parler d'une réforme profonde de l'Organisation des Nations Unies qui ouvre cette institution à tous les pays du monde, qui fixe des procédures plus efficaces pour parvenir à une solution pacifique des conflits, qui dote l'organisme international d'un pouvoir collectif réel. Mais le spectacle de son impuissance actuelle devant une situation à laquelle aucune des parties en cause ne peut échapper aisément fait clairement ressortir les problèmes de l'Organisation internationale et l'urgence de les envisager ouvertement et franchement, par-delà tous les usages établis et toutes les alliances qui en grande partie découlent de pratiques impérialistes, brutales ou habilement dissimulées, selon les circonstances.”

147. D'autre part, si le refus d'agir collectivement produit des résultats si désastreux lorsqu'il s'agit de maintenir la paix, que dire lorsque la même politique s'applique non plus aux conflits armés, mais à la prévention des tensions sociales par l'assistance économique et l'aide extérieure ?

148. Si l'Organisation des Nations Unies est en train de perdre son rôle de gardienne de la paix universelle, il en va de même dans le domaine de l'assistance aux nations les moins favorisées dans leur marche vers le développement. L'Organisation mondiale n'est encore qu'en très faible partie le canal normal de l'assistance économique. Très rapidement l'idée que les Etats les plus avancés ont le devoir d'apporter aux moins prospères leur assistance financière et technique a fait son chemin dans la conscience universelle. Pour la première fois dans l'histoire des nations, le retard de certains pays est devenu la préoccupation des pays les plus prospères.

149. La maturité de l'opinion publique sur ce point devrait se traduire par la création d'un important fonds d'aide extérieure, alimenté par les contributions de toutes les nations, qu'administreraient collectivement l'ensemble des peuples de la terre, par l'intermédiaire de l'Organisation des Nations Unies. Mais nous n'en sommes pas là. L'aide que les nations les plus faibles reçoivent de l'Organisation des Nations Unies correspond à un pourcentage minime du budget que les nations fortes consacrent au développement des pays en voie de développement. De même que l'on agit unilatéralement pour déclarer la guerre ou procéder à une agression, de même, lorsqu'il s'agit de l'aide extérieure, on procède bien souvent par accords bilatéraux, comportant des engagements déterminés. La politique des sphères d'influence et des blocs qui menace l'autorité morale de l'Organisation des Nations Unies prépare, dans le domaine économique, la destruction de la solidarité universelle.

150. Les ressources accordées, à l'intérieur des sphères d'influence, par les grandes puissances s'accompagnent d'un si grand nombre de conditions relatives à la marche de l'économie des pays bénéficiaires que l'on pourrait parfois dire sans exagérer qu'ils privent ceux-ci de la liberté de choisir leur politique économique.

151. On exige que les marchandises soient achetées dans des régions déterminées, qu'elles soient payées sous une forme déterminée par l'intermédiaire d'établissements financiers déterminés et qu'elles soient transportées sur des navires de pavillon déterminé. Bien plus, il est fréquent que l'autonomie en matière économique des Etats débiteurs soit soumise à la volonté des Etats créanciers. Les premiers n'ont pas vraiment la liberté de profiter de l'aide généreusement accordée car, comme le reconnaît le langage courant, un grand nombre des prêts accordés sont “liés”; ce qui revient à dire qu'il s'agit moins d'aide économique que de la promotion des exportations de l'Etat le plus fort, visant à ce que l'Etat le plus faible achète aujourd'hui, s'endettant pour l'avenir envers son fournisseur.

152. Il est incontestable que l'aide “liée” est une forme efficace de coopération, mais il n'en est pas moins certain que si les prêts n'étaient pas accordés unilatéralement, mais répartis par l'intermédiaire de l'Organisation des Nations Unies de façon que ceux qui les reçoivent puissent les utiliser de la manière la plus avantageuse, le développement deviendrait plus facile et l'on ferait l'économie des frictions inévitables entre pays créanciers et pays débiteurs qui, malgré la bonne volonté réciproque, risquent d'engendrer des malentendus irréparables du seul fait qu'un quelconque fonctionnaire subalterne a manqué de souplesse. De façon paradoxale, au moment où tous les Etats, qu'ils soient

producteurs ou consommateurs, tirent profit des accords signés au cours des conférences mondiales réunies sous les auspices de l'Organisation en vue de régulariser la commercialisation des produits et d'en faire disparaître les considérations politiques, comme c'est le cas pour le café et le sucre, on ne constate aucune évolution analogue dans le domaine de l'aide extérieure. Il n'y a qu'un petit nombre de prêts qui ne soient pas assortis, implicitement ou explicitement, d'avantages, politiques en quelques cas, le plus souvent commerciaux ou économiques, en faveur du pays qui les accorde. Pratiquement l'aide multilatérale n'existe pas.

153. Comme en ce qui concerne le maintien de la paix, l'Organisation des Nations Unies, en l'occurrence, ne joue le plus souvent que le rôle du notaire, qui enregistre ce que font les autres. Pourquoi ne faudrait-il pas placer sur le même plan la nécessité d'universaliser le problème de l'aide extérieure et la nécessité d'universaliser le problème de la paix ? Le contraste entre l'échec de certains plans d'aide bilatérale et le succès de certains autres plans qui ne sont pas liés à des engagements économiques, tels ceux de la Banque interaméricaine de développement et ceux de la Banque internationale pour la reconstruction et le développement, montre clairement qu'il est préférable que l'aide ne serve pas de prétexte à l'établissement d'un lien direct de dépendance entre créancier et débiteur. Tout progrès dans le sens de l'universalisation de l'aide extérieure contribue à la paix et à l'amélioration des conditions sociales et économiques des Membres des Nations Unies.

154. Il est évident que le monde, en se constituant en blocs régionaux parfois antagonistes, tend à pratiquer sur le plan régional ou sur le plan national, une politique protectionniste qui entrave le commerce et crée une ambiance de guerre des tarifs, analogue à celle que l'on a connue à la veille de la grande crise mondiale de 1930. Comment croire qu'une aide extérieure plus ou moins généreuse améliorera la situation des pays attardés si, en même temps, les barrières douanières font obstacle au commerce international et si chaque nation exportatrice se heurte, pour des raisons politiques ou régionales, à une porte close ? C'est ce qui se passe en ce qui concerne l'entrée de nos produits tropicaux dans la Communauté économique européenne, les nouveaux Etats africains et asiatiques jouissant d'un traitement de faveur accordé par leurs anciennes métropoles.

155. Qu'arriverait-il si, prenant la même voie, les Etats-Unis d'Amérique fermaient leur porte au café, au tabac, aux bananes, au sucre, au cacao des autres continents sous prétexte de défendre les produits du continent américain ? Ne serions-nous pas en train de préparer une crise économique analogue à celle qui a ébranlé l'économie mondiale il y a 40 ans ? De grands efforts ont été déployés pour universaliser le commerce et remplacer les accords partiels par des conventions multinationales visant à organiser à l'échelle mondiale le commerce des marchandises, mais ici encore, comme en d'autres cas, l'esprit particulariste des groupes ou des régions domine toujours, alors qu'il serait nécessaire d'entreprendre une action supranationale qui complète, en s'attaquant aux racines économiques des guerres, la tâche de maintien de la paix qui incombe à l'Organisation des Nations Unies.

156. Qu'il s'agisse des problèmes de la sécurité territoriale, de ceux de la sécurité économique, de ceux de l'exploitation des richesses des mers ou du contrôle de l'énergie nucléaire, il est indispensable de revenir toujours à l'idée d'une action multilatérale. Il faut dépasser la politique des blocs et des sphères d'influence et la remplacer par une politique qui respecte le droit et l'égalité des nations sous la supervision de l'Organisation des Nations Unies. Il faut que tous les pays qui adhèrent à ce principe forment un bloc de nations impartiales, éprises de paix et respectueuses des droits de tous les pays, qui renoncent à se faire justice elles-mêmes, à recevoir ou à donner une aide ayant des incidences politiques, à s'engager dans des guerres de tarifs douaniers ou à patronner des actes de piraterie aérienne comme ceux qui surviennent parfois, dans l'indifférence générale, en certaines régions du globe. C'est ainsi que nous pourrions rendre à l'Organisation des Nations Unies son rôle de catalyseur de la solidarité humaine. Elle ne sera plus le spectateur impuissant d'un nouveau partage du pouvoir dont les acteurs et le scénario se renouvellent, mais dont le ressort demeure le même qu'au temps ancien des Romains, malgré 20 siècles d'évolution du droit, à savoir le principe anachronique qui consiste à prétendre préserver la paix en montrant sa capacité de faire la guerre.

157. A cet égard, le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires [*résolution 2373 (XXII)*] constitue l'une des plus grandes conquêtes dans la voie du règlement des conflits qui obscurcissent l'horizon, dès lors qu'il universalise l'engagement de les éviter.

158. La Colombie — je me plais à l'annoncer, au nom de ma délégation — se propose, au cours des semaines à venir, de donner pour instruction à ses représentants d'adhérer au Traité sur la non-prolifération. Elle ne doute pas qu'il sera possible, à brève échéance, de rallier autour de cet instrument non seulement ceux des Etats qui ne sont pas en mesure de produire des engins nucléaires mais aussi ceux qui pourraient peut-être en fabriquer dans un avenir immédiat. Dans ce cas, il ne resterait plus alors, tout comme pour l'ensemble du problème du désarmement, qu'à obtenir des puissances qui possèdent des arsenaux d'armes nucléaires ou les ressources voulues pour en produire qu'elles aboutissent à un accord en interdisant leur en loi et qu'elles instituent un contrôle international à cet effet. Il ne servirait à rien que les signataires du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires discutent 50 années durant autour de la table de négociations ou adhèrent à des centaines de traités si les super-puissances, en marge des limitations imposées aux parties par le Traité sur la non-prolifération, devaient garder le pouvoir de laisser se déclencher entre elles, en un jour ou en une heure, un affrontement nucléaire.

159. Il y a quelques années, un sénateur des Etats-Unis d'Amérique qualifiait d'"impensables" ces idées acceptées au fond du coeur mais que la conscience même du milieu social n'autorise pas à affleurer dans une atmosphère de soupçon et de méfiance. Il avait formulé cette remarque à propos de la nécessité pour son pays de traiter avec la République populaire de Chine des problèmes de l'Asie du Sud-Est, à propos aussi de l'opportunité de convenir de la dissolution du Pacte de Varsovie et de l'Organisation du Traité de l'Atlantique nord, ainsi que de la réintégration de la République de Cuba dans l'Organisation des Etats

américains. Nous serions mal fondés à juger des implications politiques que les idées "impensables" ont aux yeux de chaque nation. Car, tout comme un citoyen nord-américain considère "impensables" certaines idées, il n'est pas impossible, s'il n'existait pas certaines formes de censure sous d'autres latitudes, d'arriver à qualifier également d'"impensable" la libéralisation des coutumes et des pratiques politiques, ou la critique des actes gouvernementaux. Il faut cependant des actes de courage intellectuel de cette nature pour rompre le cercle vicieux dans lequel se débat l'Organisation des Nations Unies, prise dans l'engrenage d'un processus de stagnation graduel, faute d'une plus grande audace inventive qui lui permette d'éliminer les comportements stéréotypés. C'est seulement en faisant preuve d'imagination créatrice, au rythme de l'évolution, que l'on pourra éviter de faire de la présente session de l'Assemblée générale la répétition d'une pièce de théâtre où chaque acteur s'est vu assigner par avance son rôle, tant il est vrai que les instructions données par les gouvernements à leurs représentants varient très peu d'une année à l'autre.

160. Il serait peut-être prématuré, à ce stade de la discussion générale, de parler de la révision de la Charte, d'autant plus que ce ne sont pas les instruments mais les exécutants qui manquent pour appliquer la politique pour laquelle les institutions des Nations Unies ont été créées. Que les nations, grandes et petites, engagées pour le moment sur la voie des solutions unilatérales se réforment pour revenir, avec un esprit neuf, au concept collectif de la paix et remettre la sécurité mondiale dans les mains de l'Organisation. Ne permettons pas qu'à la faveur de cet expédient que constitue le veto institué pour que nul ne puisse forcer la main des grandes puissances ces dernières forcent celle de l'Organisation, en lui interdisant de se saisir des conflits armés qui sont actuellement la préoccupation majeure de l'humanité. Le veto n'a pas été institué contre les Nations Unies pour pouvoir mener à bien invasions et débarquements, laissant à l'Organisation le rôle de spectateur. Au contraire, il a été conçu précisément pour que l'Organisation puisse se soustraire à la force matérielle ou à la force du nombre et agir librement, en tant que protectrice du droit, pour résoudre les conflits armés.

161. La délégation colombienne accueillerait comme un signe de bon augure un assouplissement des positions antérieures qui permette d'instituer un dialogue constructif, au lieu de joutes oratoires, et un retour à l'efficacité pleine et entière des mécanismes de la sécurité collective. Tel est l'ultime espoir de l'espèce humaine : atteindre cette paix permanente tant désirée.

162. Je ne voudrais pas conclure sans exprimer, au nom de la délégation de mon pays, notre satisfaction de voir élevé à la présidence de la vingt-troisième session de l'Assemblée générale de l'Organisation des Nations Unies le Ministre des relations extérieures du Guatemala, M. Emilio Arenales, qui réunit en lui toutes les vertus de la petite grande nation qu'est sa patrie. Non seulement son élection représente un grand honneur pour toute la communauté latino-américaine, mais encore elle est le gage sûr d'une direction des débats impartiale, discrète et équitable. Son expérience de diplomate chevronné prolonge dans le temps la tâche assumée avec tant de bonheur pour la cause de la paix par son illustre prédécesseur, M. Corneliu Mănescu, dont tous les Membres de cette organisation se souviennent avec

gratitude et auquel nous serons heureux de rendre l'hommage de notre sympathie lors de sa visite prochaine en Colombie.

163. M. CARIÁS CASTILLO (Honduras) [*traduit de l'espagnol*] : Avant de commencer mon intervention de cet après-midi, je tiens, au nom de mon pays, à protester énergiquement contre la discrimination dont le Secrétariat a fait preuve à l'égard de notre délégation en laissant deux autres pays prendre la parole avant le Honduras, inscrit pourtant avant eux sur la liste des orateurs. De même, nous avons demandé que l'ordre soit ensuite respecté, mais le Secrétariat a usé de subterfuges pour empêcher le Honduras de parler son tour venu.

164. En élevant cette protestation, nous espérons que notre pays n'aura plus à souffrir d'une telle discrimination à l'avenir. Nous pouvons noter avec satisfaction que la délégation bolivienne avait accepté — ce dont nous la remercions — que le Honduras prenne la parole selon l'ordre établi. Malgré cela, le Secrétariat s'est de nouveau opposé à ce que le Honduras prenne la place qui lui revenait. Nous ne pouvons que constater que le Secrétariat a manqué de courtoisie et de respect envers notre délégation.

165. C'est pour nous un grand plaisir, Monsieur le Président, de saluer en vous un digne représentant du Guatemala, pays frère du Honduras, et, ce faisant, d'exprimer la joie du peuple et du Gouvernement du Honduras de vous voir assumer les hautes fonctions de Président de cette noble assemblée, à la satisfaction de l'Amérique latine, qui, une fois de plus, se met au service de la grande cause de l'Organisation des Nations Unies.

166. De nombreuses voix se sont fait entendre ici pour exprimer une confiance justifiée en votre sagacité, en votre compétence et en vos qualités d'homme d'Etat. Ceux qui, comme moi, ont eu l'occasion de travailler à vos côtés à l'Organisation des Etats d'Amérique centrale sont convaincus que vous vous acquitterez avec succès des tâches qui vous ont été confiées à cette tribune mondiale.

167. Qu'il me soit permis de saluer M. Corneliu Mănescu, président de la dernière session de l'Assemblée générale et ministre des affaires étrangères de la Roumanie; les applaudissements que nous avons entendus ici même le 24 septembre dernier étaient un témoignage éloquent de l'admiration et de la reconnaissance pour la façon dont il avait dirigé nos travaux.

168. Nous sommes heureux d'accueillir le Souaziland qui, en vertu du principe de l'universalité de l'Organisation des Nations Unies, fait maintenant partie de notre grande communauté, où il ne manquera pas d'apporter sa précieuse coopération à l'avènement du droit et de la paix.

169. Nul plus que les représentants des petits pays, qui constituent la majorité de la communauté mondiale pour l'opinion publique, n'a démontré le désir ardent d'aider l'Organisation à atteindre des objectifs positifs, en vertu desquels les principes de la Charte et les buts qui y sont énoncés assureraient une paix stable et constitueraient le meilleur moyen de résoudre les problèmes économiques et sociaux dont souffre l'humanité. Mais toutes les activités déployées par les petites nations ont été freinées par les

tensions internationales qui se sont aggravées au cours de ces derniers mois.

170. Le rapport annuel que le Secrétaire général, gardien moral de la Charte des Nations Unies, a présenté à l'Assemblée [A/7201 et Add.1] brosse de la situation dans le monde un tableau toujours sombre et objectif. Il souligne que la tendance à recourir à la force comme instrument de politique internationale ébranle profondément les fondements mêmes de l'Organisation des Nations Unies. Il nous avertit également que, si le principe de la non-ingérence et de la libre détermination des peuples n'est pas rétabli, l'avenir de la paix et de la sécurité internationales s'en trouvera compromis.

171. Le conflit du Viet-Nam qui tourmente actuellement l'humanité n'est que la conséquence de la guerre froide; il déchaîne la lutte armée entre différentes idéologies qui ont causé un mal infini et profond sur tous les continents. On sait que ce conflit coûte chaque jour à l'ensemble des puissances qui y participent de part et d'autre, autant que les activités économiques des Nations Unies pendant un exercice entier. Cela montre le prix effroyable de cette guerre qui entraîne aussi chaque jour des sacrifices de vies humaines, tandis que s'organise spontanément la lutte pour la paix dans le monde entier, que de nombreuses régions ne bénéficient pas d'une assistance plus efficace, que des peuples, des nations et des zones géographiques connaissent la faim, la misère, la maladie, l'ignorance, dans un monde où l'indifférence a laissé s'instaurer la loi de la jungle.

172. De même, nous faisons nôtre la condamnation prononcée par le Secrétaire général de l'intervention cruelle qu'a été l'invasion de la Tchécoslovaquie le 21 août dernier par l'Union soviétique et quatre de ses alliés; c'est un acte de violation flagrante des principes du droit international et des fondements de la Charte des Nations Unies.

173. En tant que pays latino-américain, nous condamnons l'agression contre la Tchécoslovaquie, en raison de notre attachement au principe de la non-intervention qui a été tout d'abord consacré au sein de notre système régional sur notre continent puis réaffirmé collectivement avec les autres représentants de l'Amérique latine dans la Charte ainsi qu'au cours des diverses sessions de l'Assemblée générale; nous la condamnons aussi parce que nous réproouvons ces actes contraires à la sécurité et l'intégrité souveraine des Etats; c'est pourquoi nous avons le droit de rejeter non seulement sur notre continent mais aussi dans toute autre région du monde l'intervention et notamment l'intervention armée en tant qu'instrument de domination qui met en péril l'égalité en droits des Etats et menace de saper les fondements de l'Organisation des Nations Unies, comme ce fut le cas pour la Société des Nations.

174. Il n'y a rien dans l'énoncé des principes de la Charte des Nations Unies ni de ceux des organisations régionales, ni même dans le Traité de Varsovie, pour citer quelques instruments internationaux contemporains, qui autorise une puissance à décider des affaires intérieures d'une autre en recourant à la force armée.

175. Les droits fondamentaux des Etats, à savoir le droit à la survie, à l'autonomie, à l'indépendance, à la libre détermination en tout temps, sont garantis par la Charte des

Nations Unies, au même titre que tous les autres droits qui assurent l'égalité des Etats Membres de l'Organisation sur le plan international.

176. Il y a plusieurs décennies qu'ont été abolis les protectorats, reflets de la domination coloniale. Une fois disparu l'empire ottoman, les Etats de l'Europe orientale qui en étaient les vassaux ont accédé à l'indépendance et ont montré qu'ils étaient éminemment capables d'avoir une culture propre, de protéger leurs intérêts nationaux et leur indépendance en tant qu'Etats.

177. On ne saurait plus concevoir d'Etats dont la souveraineté ne serait pas entière et qui seraient des protectorats. On ne saurait concevoir que les intérêts des peuples, leur droit à la libre détermination, leurs caractéristiques nationales, leur droit de s'exprimer librement soient soumis à la volonté d'un autre Etat qui, par la force de ses chars, de ses canons et de centaines de milliers de soldats, imposerait des conditions humiliantes, empêchant ainsi la volonté nationale de s'exprimer spontanément à l'avenir.

178. Il serait monstrueux d'accepter que les grandes puissances fondent leur politique nationale sur l'expansionnisme pour accroître l'empire, la puissance économique et l'emprise territoriale qu'elles exercent sur les faibles nations. Il serait plus grave encore d'envisager la théorie indigne selon laquelle les pays asservis à des idéologies ou appartenant à une sphère d'influence sont dépouillés de leur souveraineté, de leur intégrité territoriale et de leurs droits à la libre détermination de façon permanente, et qu'une grande puissance leur impose par la force des mesures draconiennes qui vont à l'encontre de leur génie et de leur culture propres et parfois supérieurs si l'on suit le cours de l'histoire de l'homme. La possibilité de s'exprimer librement doit être assurée par le droit à chaque nationalité et non étouffée par des occupations militaires ou des systèmes dictatoriaux.

179. Il y a de l'ironie à ce que ces actes d'agression qui appartiennent à une ligne de conduite dangereuse connue sous le nom d'équilibre de la terreur dans certaines sphères d'influence se soient produits pendant l'Année internationale des droits de l'homme, proclamée par l'Organisation des Nations Unies. La responsabilité historique ne saurait être voilée par une propagande vide et déformée.

180. Les organisations régionales mentionnées dans la Charte n'ont pas été créées pour assurer le règne de la force, mais pour garantir un développement social et géopolitique normal fondé sur une coopération spontanée et positive. A quoi servirait l'Organisation des Nations Unies dont l'appel à la liberté de croyance et de conscience illumine le destin du monde si l'on imposait une censure grotesque à l'échange légitime d'idées positives qui justifient son existence et l'oeuvre qu'elle réalise.

181. Dans le monde où nous vivons, il faut, en tenant compte de l'indépendance qui seule peut assurer aux Etats d'avoir une personnalité propre et de l'interdépendance qui permet une coopération constructive, trouver des solutions aux autres luttes qui opposent les pays développés aux pays en voie de développement. Il est déplorable que la croissance des pays en voie de développement n'ait pas atteint le taux prévu de 5 p. 100 par an.

182. Il convient ici de souligner ce qu'ont déjà dit si souvent dans cette noble assemblée, divers chefs de délégation et notamment mon distingué collègue, M. Carrillo Florès, ministre des relations extérieures du Mexique, dans son intervention du 4 octobre, et je cite :

“C'est dans une atmosphère de déception que va s'achever la décennie des années 60, que les Nations Unies avaient qualifiée, dans un esprit que nous espérons clairvoyant, de “Décennie du développement”; mais, sans sous-estimer la gravité de divers conflits qui nous inquiètent aujourd'hui, la conviction générale est que certainement la clé de la paix pour la génération actuelle, et certainement pour celle qui lui succédera, se trouve dans des formules faites pour répondre aux aspirations élémentaires de communautés qui n'ont encore bénéficié que de façon très insuffisante des avantages que peuvent fournir les extraordinaires techniques contemporaines.

“Ces formules, sans que soient méconnues les différences qui existent entre les pays pauvres eux-mêmes, doivent, à nos avis, englober à tout le moins les domaines suivants :

“a) Une tâche que chaque Etat doit résoudre, mais à laquelle la communauté internationale peut coopérer par ses conseils, lorsqu'on le lui demande, celle de la modernisation des structures sociales;

“b) L'exécution de travaux indispensables pour augmenter la productivité des entreprises de caractère social et humain, ce qui suppose à son tour le transfert, dans des conditions qui ne mettent en jeu aucune subordination anachronique, de ressources et de techniques des régions développées vers celles qui commencent à se développer;

“c) L'ouverture, l'élargissement ou la garantie de marchés, à des conditions de prix raisonnablement justes et stables pour les produits venant des pays en voie de développement; et

“d) A plus longue échéance et au risque d'entrer un peu sur le terrain de l'utopie, un système de sécurité sociale à l'échelon mondial, qui reproduise entre les nations le processus qui, sur le plan intérieur, a permis que l'économie urbaine assure à ceux qui habitent les campagnes un certain niveau de revenu correspondant à celui que les salaires minimaux ont permis d'atteindre en général dans les villes.” [1681<sup>ème</sup> séance, par. 22 et 23.]

183. J'ajouterai simplement à ce dernier paragraphe que les idéalistes d'aujourd'hui sont souvent les réalistes de demain.

184. Mon pays, joignant son effort à celui des autres républiques centraméricaines, s'est efforcé de consolider la structure du Marché commun et, moyennant de nouveaux sacrifices fiscaux dans la région, espère pouvoir résoudre les problèmes éducatifs et sociaux, bien que — et c'est naturel — les mesures fiscales ne soient guère populaires dans les pays pauvres. Mais nous avons foi en la tâche que nous impose l'histoire commune de l'Amérique latine, nous sommes certains que ses résultats profiteront aux peuples qui sont unis par le travail organisé, et nous croyons que cela constituera un apport, à l'échelle du continent, aux

autres régions de l'Amérique latine où se déploient des activités semblables à la nôtre.

185. L'on a déjà exprimé dans cette assemblée générale ce qui correspond à une indignation légitime de l'opinion publique mondiale face à une série d'actes dont ne peut que s'attrister tout citoyen du monde civilisé. Je veux parler de la guerre civile qui se déroule dans un pays du continent africain. Nous déclarons sans réserve qu'il n'est nullement notre intention d'aborder un problème intérieur, et nous sommes les premiers à défendre le principe de la non-intervention, mais ce sont précisément des forces venant de l'extérieur qui n'ont pas eu dans cette guerre civile la décence morale d'empêcher que la faim ne soit employée comme moyen de lutte, comme arme puissante pour supprimer non seulement la vie des combattants, mais également la vie de femmes et d'enfants; c'est là un des drames de génocide dont les Nations Unies ne sauraient se désintéresser et nous estimons que l'Organisation doit prendre des mesures efficaces non pour intervenir dans le conflit, mais pour que soient respectés les moyens civilisés de protection de vies humaines innocentes.

186. En ce qui concerne le conflit du Moyen-Orient, notre position n'a pas changé : nous soutenons les décisions des Nations Unies pour le rétablissement d'une paix stable dans la région — par laquelle les Etats intéressés abandonneraient toute attitude de belligérance permanente — ainsi que le retrait de toutes les forces militaires des territoires qui ne leur appartiennent pas et qu'ils occupent par la force. Aussi bien l'Organisation régionale des Etats américains que la Charte et les normes en vigueur du droit international dans diverses régions du monde reconnaissent le principe que “la victoire ne confère aucun droit”.

187. Les pays d'Amérique latine ont marqué l'histoire des Nations Unies du sentiment universel et humain qui les anime. Ils ont toujours été partisans de l'émancipation fondée sur le principe de l'autodétermination, quand celui-ci est un droit légitime. A aucun moment nous ne pourrions nous prononcer en faveur de discrimination — c'est là une pratique intolérable quels qu'en soient les mobiles — car cela équivaldrait à condamner l'origine et le développement de nos propres pays. Nous avons été le creuset de différentes races : l'Indien est chez nous par droit légitime, le Blanc en vertu de la contribution qu'il a apportée à notre culture, et le Noir, amené en Amérique comme travailleur, y a laissé les fruits de son labeur. Mais toutes ces races réunies ont un destin commun, une mission commune à accomplir, dans la recherche de solutions conjointes par l'établissement d'institutions en constante évolution.

188. C'est pourquoi nous ne saurions à aucun moment accepter la politique d'*apartheid* pratiquée par l'Afrique du Sud, tant sur son propre territoire que dans le Sud-Ouest africain, politique contraire aux principes des Nations Unies. Cette attitude insultante de l'Afrique du Sud à l'égard des nombreuses résolutions approuvées par l'Assemblée générale a donné naissance à la crise que connaît aujourd'hui le Sud-Ouest africain ou Namibie. L'Afrique du Sud, dans l'exercice de son mandat sur ce territoire, a oublié que les dispositions de l'article 22 du Pacte de la Société des Nations avaient subi des changements importants lorsqu'elles ont été transférées au Chapitre XII de la

Charte des Nations Unies, changements dont les idées essentielles se trouvent dans les négociations tenues lors de la Conférence de Yalta, en février 1945, et celles qui ont précédé la signature de la Charte à San Francisco.

189. Dans le passé, le Honduras a toujours soutenu — ainsi qu'il continue à le faire — la position du Guatemala dans ses revendications historiques sur Bêlize.

190. Ces jours-ci, nous allons célébrer l'admission aux Nations Unies, en tant qu'Etat Membre, de la Guinée espagnole, territoire autrefois administré par l'Espagne. A cet égard, la mère-patrie a participé à cette accession à l'indépendance et a fait preuve d'une attitude louable en respectant les principes de la Charte ainsi que de son désir de contribuer spontanément à la décolonisation de ce territoire; nous fêterons l'admission de ce nouvel Etat au sein de cette organisation de façon très spéciale puisque nous lui sommes unis par des liens linguistiques et nous voulons l'assurer de notre collaboration. L'exemple donné par l'Espagne lui confère une stature morale qui suffit à lui assurer l'appui unanime de tous les Etats Membres des Nations Unies en ce qui concerne ses revendications légitimes sur Gibraltar. Notre position en ce qui concerne Gibraltar demeure la même, nous le considérons comme un territoire appartenant légitimement à la mère-patrie, l'Espagne, et le Royaume-Uni est tenu de le lui rendre.

191. Le Honduras appuie les revendications légitimes et réitérées de la République Argentine à l'égard des îles Malvinas, territoire qui sera, nous l'espérons, rendu par le Royaume-Uni à sa propriétaire légitime, l'Argentine, dans le plus bref délai possible.

192. Il y a deux ans, nous avons fait à l'Assemblée générale une déclaration [1447ème séance, par. 184 à 188] concernant le droit sur les îles du Cygne, territoire qui nous appartient légitimement depuis la découverte de l'Amérique. Ce problème est actuellement en cours de négociation avec les Etats-Unis et nous formulons l'espoir qu'une solution rapide pourra bientôt mettre fin à cette situation et donner satisfaction à la revendication de nos droits.

193. La première Décennie du développement se termine actuellement; au cours de cette décennie, certains pays en voie de développement ont obtenu divers avantages sur le plan de l'assistance technique et financière, mais ces avantages ont été très limités. La Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement a souligné la gravité du problème constitué par la différence énorme qui existe entre pays riches et pays pauvres, et cette différence ne fait que s'accroître de jour en jour. Les attitudes belliqueuses de certains et la reprise de la guerre froide entre systèmes idéologiques opposés ne sont pas de nature à favoriser, dans le cadre de la deuxième Décennie pour le développement, l'amélioration des conditions actuelles; il faudrait entreprendre des négociations sérieuses en vue du désarmement, puisqu'il a été démontré que, lorsque les grandes puissances abandonnaient leur attitude de supériorité, elles parvenaient à faire des progrès importants comme, par exemple, le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, qui n'est cependant que le premier pas dans la voie d'un désarmement général dans tous les secteurs et régions géographiques. Il est impossible de

comprendre comment l'on peut insister sur le démantèlement de toutes les bases militaires à l'étranger — point sur lequel nous sommes d'accord — si en même temps on n'exige pas le retrait des forces militaires d'occupation stationnées à l'étranger, alors que ces forces militaires, composées de divisions nombreuses et puissantes, équipées des armements les plus modernes, constituent un facteur parfois plus puissant de guerre, comme c'est le cas en Tchécoslovaquie, que l'existence d'une base militaire de type normal. Le démantèlement des bases militaires et le retrait des forces d'occupation dans les pays satellites sont des éléments essentiels du problème de la paix et de la sécurité internationales, plutôt que les problèmes dissimulés sous des aspects coloniaux de couleurs politiques diverses.

194. Le problème de la paix coïncide fondamentalement avec celui du développement. L'Amérique latine est, avec l'Asie, l'une des régions du monde qui bénéficie le moins d'une aide économique extérieure. Le pourcentage par habitant est de 4,30 dollars en Amérique latine, alors que pour le continent africain ce pourcentage est de 5,70 dollars par habitant. Le sous-développement est accentué par le poids de marchés restreints, de traitements préférentiels et par les prix trop bas de nos produits de base.

195. Nous ne saurions nous résigner à un état permanent de sous-développement et à une restriction de l'aide avec les problèmes qui en découlent, même si, comme nous le croyons, les pays latino-américains agissant de concert ne réussissent pas à établir sur le marché international des prix meilleurs pour leurs produits, que devront nécessairement stimuler les conditions économiques meilleures dans tous les secteurs.

196. Comme notre illustre collègue, le Ministre des affaires étrangères du Chili, M. Gabriel Valdés, nous pensons que l'Organisation des Nations Unies crée actuellement, au détriment d'une amélioration de l'assistance technique, un nombre exagéré d'organismes qui ont abouti à des doubles emplois et une prolifération des activités dans diverses parties du monde, qui ne se sont pas toujours avérées efficaces; les pays en voie de développement ne peuvent supporter la charge de cette bureaucratie toujours croissante et ne peuvent que difficilement se faire représenter aux multiples réunions et conférences que convoquent lesdits organismes.

197. Lors de la vingt-deuxième session, l'Assemblée générale, par sa résolution 2340 (XXII), a reconnu l'intérêt de la question de l'affectation à des fins exclusivement pacifiques du lit des mers et des océans ainsi que de leur sous-sol, en haute mer, au-delà des limites de la juridiction nationale actuelle, et de l'exploitation de leurs ressources dans l'intérêt de l'humanité. Elle a créé un comité spécial composé de 35 membres qu'elle a chargé d'étudier les aspects économiques, techniques et juridiques de la question. Cette dernière mérite toute l'attention de mon pays, car tout ce qui concerne la juridiction et le contrôle du sous-sol, de l'espace aérien, des eaux territoriales, du plateau continental sous-marin et autres zones adjacentes au territoire national est régi par la Constitution de la République et autres dispositions législatives.

198. Il nous faut mentionner que notre législation à cet égard est très semblable à celle d'un grand nombre de pays

latino-américains qui veulent défendre les ressources naturelles intimement liées à leur territoire ou se trouvant dans sa proximité géographique. Du point de vue économique, mon pays s'intéresse vivement à l'étude du fond des mers et des océans, car il voit là un moyen d'accélérer son développement en exploitant davantage ses propres ressources, et, du point de vue technique, il estime que les pays industrialisés pourraient trouver là un vaste champ de coopération; les réserves de la mer pourraient, en effet, être exploitées sous toutes leurs formes, au profit de l'humanité, ce qui permettrait notamment de résoudre le problème de la faim dans le monde sans perdre de vue, pour autant, les droits légitimes des Etats riverains, et la production que ces derniers pourraient en retirer.

199. Pour conclure, je voudrais exprimer à nouveau les vœux très sincères que je forme pour le succès des travaux de la vingt-troisième session qui, Monsieur le Président, se déroulent sous votre haute direction. Je tiens à saluer respectueusement tous les membres des délégations des Etats Membres de l'Organisation.

200. Le **PRESIDENT** (*traduit de l'espagnol*) : Au nom du Bureau et de toute l'Assemblée, je voudrais présenter des excuses pour le malentendu auquel le Ministre des relations extérieures du Honduras a fait allusion au début de son discours.

201. Je donne la parole au représentant du Secrétaire général.

202. **M. STAVROPOULOS** (Conseiller juridique) [*traduit de l'anglais*] : Je tiens à exprimer mes regrets au sujet d'une décision du Secrétariat qui a eu pour résultat un malentendu et qui a provoqué à juste titre l'irritation et la protestation du Ministre des relations extérieures du Honduras. Je voudrais à nouveau lui donner, ainsi qu'à l'Assemblée générale, l'assurance qu'il n'était aucunement question de discrimination. Il s'agissait de s'en tenir strictement à la pratique de cette assemblée. Bien entendu, c'est ce qui a désavantagé le Ministre des relations extérieures du Honduras. Je le regrette vivement et je lui présente les excuses du Secrétariat.

## POINT 23 DE L'ORDRE DU JOUR

**Application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux : rapport du Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux**

### GUINÉE ÉQUATORIALE

#### RAPPORT DE LA QUATRIÈME COMMISSION (A/7265)

203. Le **PRESIDENT** (*traduit de l'espagnol*) : Comme cela a été annoncé à la 1691<sup>ème</sup> séance, ce matin, l'Assemblée est maintenant saisie, dans le cadre de l'examen du point 23 de l'ordre du jour, de la recommandation qui figure dans le rapport de la Quatrième Commission sur la Guinée équatoriale [A/7265, par. 5].

204. **M. AGGREY-ORLEANS** (Ghana) [Rapporteur de la Quatrième Commission] (*traduit de l'anglais*) : J'ai l'honneur de présenter le rapport de la Quatrième Commission sur la Guinée équatoriale [A/7265]. La Quatrième Commission a examiné cette question au titre du point 23. Au cours de l'examen de cette question à la séance de ce matin, la Quatrième Commission a entendu la déclaration d'un certain nombre de délégations, ainsi, notamment, que celles du Président de la Mission des Nations Unies chargée de surveiller le référendum et les élections en Guinée équatoriale (1968) et du Président du Comité spécial des Vingt-Quatre. A la même séance, la Quatrième Commission a approuvé un projet de consensus soumis par son président [A/7265, par. 5].

205. Dans ce consensus, l'Assemblée générale, prenant acte du rapport de la Mission des Nations Unies chargée de surveiller le référendum et les élections en Guinée équatoriale, exprimerait ses remerciements à la Mission pour l'oeuvre qu'elle avait accomplie. Elle exprimerait également ses remerciements à la Puissance administrante, qui avait fait en sorte que la présence de l'Organisation des Nations Unies puisse être assurée dans le territoire, ainsi que l'Assemblée générale l'avait demandé dans sa résolution 2355 (XXII), ainsi qu'au Secrétaire général pour les mesures qu'il avait prises à cet égard.

206. En félicitant le peuple de Guinée équatoriale à l'occasion de son accession à l'indépendance, l'Assemblée générale lui offrirait ses vœux de paix et prospérité et exprimait l'espoir confiant que le nouvel Etat apporterait une contribution constructive à la paix et à la coopération internationales.

207. Pour conclure, je voudrais saisir cette occasion pour souligner la satisfaction qu'ont généralement exprimée les membres de la Quatrième Commission en ce qui concerne le rôle joué par l'ONU pour accélérer l'accession à l'indépendance de la Guinée équatoriale. Ce fait a démontré non seulement le rôle positif et constructif de l'ONU mais a également constitué un encouragement pour les peuples coloniaux qui attendent de la communauté internationale une assistance dont ils ont grand besoin dans leur lutte contre le colonialisme.

*Conformément à l'article 68 du règlement intérieur, il a été décidé de ne pas discuter le rapport de la Quatrième Commission.*

208. Le **PRESIDENT** (*traduit de l'espagnol*) : J'invite les membres de l'Assemblée générale à examiner la recommandation présentée par la Quatrième Commission au paragraphe 5 de son rapport [A/7265]. Puis-je considérer que l'Assemblée générale adopte le projet de consensus ?

*Le projet de consensus est adopté.*

209. Le **PRESIDENT** (*traduit de l'espagnol*) : En tant que Président de l'Assemblée générale, je voudrais m'associer à l'opinion exprimée dans le consensus qui vient d'être adopté.

210. Je vais maintenant donner la parole aux représentants qui ont demandé d'intervenir après l'adoption du projet de consensus.

211. **M. GASCHIGNARD** (France) : La France, qui a toujours soutenu le principe du droit des peuples à disposer

d'eux-mêmes et qui, à maintes reprises, a eu elle-même l'occasion de le mettre en pratique, ne peut que se féliciter de l'accession à l'indépendance des populations de Fernando Póo et du Rio Muni, dans la bonne entente avec la Puissance administrante. La délégation française tient, cependant, à rappeler que le Gouvernement français n'a pas donné son accord aux résolutions 1514 (XV) et 2355 (XXII) de l'Assemblée générale auxquelles il est fait référence dans le texte du consensus par lequel nous venons de conclure le débat.

212. M. MENDOUGA (Cameroun) : Monsieur le Président, avant que le chef de la délégation de la République fédérale du Cameroun puisse intervenir dans la discussion générale qui se poursuit actuellement et vous présente nos félicitations pour votre élection au poste de président de la vingt-troisième session de l'Assemblée générale des Nations Unies, l'honneur m'échoit, en cette occasion, de prendre la parole au nom de l'Afrique et au nom de mon pays.

213. En effet, il nous a semblé utile, voire nécessaire, à ce stade, de marquer la joie que nous éprouvons de vivre ces derniers instants qui précèdent de très peu le moment solennel où la Guinée équatoriale va naître à la souveraineté internationale. Certes, la volonté de l'Espagne de décoloniser ne nous a point parue sujette à des doutes sérieux; mais un certain sens de solidarité ibérique a peut-être joué, de sorte que l'Espagne a longtemps donné l'impression qu'elle était indécise, sinon hésitante, à se mettre résolument au diapason des temps modernes pour respecter la conscience universelle, bref, pour appliquer le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes. Aujourd'hui, il est clair que l'hésitation a cédé devant la raison. L'indépendance de la Guinée équatoriale va être un fait, et il ne reste plus qu'à décerner à l'Espagne le satisfecit de la communauté internationale.

214. Que l'indépendance de la Guinée équatoriale survienne dans les formes préconisées par notre organisation en ce moment où l'efficacité des Nations Unies semble être mise en doute par les pessimistes, que cette indépendance, dis-je, soit acquise au moment où la colonisation portugaise et le racisme des régimes minoritaires et fascistes de l'Afrique australe s'entêtent dans l'oppression de ceux à qui l'on ne saurait reprocher que d'être nés Africains et d'être attachés à leur liberté et à leur dignité humaine, voilà qui donne à notre organisation un regain de force et d'assurance, et à ceux qui combattent pour le même objectif ailleurs en Afrique un encouragement vers le succès final de leur noble entreprise.

215. C'est là aussi un sujet de fierté pour les Africains, pour l'Organisation de l'unité africaine, pour l'Afrique et — dois-je le dire ? — pour tous ceux qui, en cette Année internationale des droits de l'homme, croient en l'avènement d'un monde de paix et l'appellent de tous leurs vœux. Pour le Cameroun, la naissance de la République de Guinée équatoriale à la souveraineté internationale est une cause de profonde satisfaction car, ayant fait siennes les revendications légitimes du peuple frère de Guinée équatoriale concernant son droit à l'autodétermination, le Cameroun n'a ménagé aucun effort pour lui venir en aide. Notre vocation nous y prédisposait; mais par-delà cette vocation, l'histoire et la géographie nous y contraignaient. Aujourd'hui, cette même histoire, cette même géographie et, plus encore, la solidarité africaine, imposent à nos peuples et à nos gouvernements, plus que jamais, une coopération à laquelle le Cameroun demeure entièrement ouvert.

216. Je voudrais terminer en marquant, à l'endroit du Secrétaire général et de la mission spéciale d'observation — présidée par notre frère et ami l'ambassadeur du Niger auprès de l'ONU, M. Mayaki, l'expression de notre reconnaissance et de notre gratitude pour l'oeuvre efficace qu'ils ont accomplie en vue de l'aboutissement de l'exercice du droit du peuple guinéen à disposer de lui-même. Que l'exemple de la Guinée serve d'avertissement aux colonialistes invétérés qui tentent vainement de s'accrocher en Afrique. Voilà le vœu que nous croyons, en cette occasion, devoir formuler.

217. Enfin, que sur le chemin difficile de l'indépendance et de la conquête d'une plus grande participation aux fruits de la civilisation moderne qui caractérise nos jeunes Etats, le peuple frère de Guinée équatoriale soit assuré que nous lui présentons nos meilleurs vœux de prospérité et de bonheur pour que, dans le cadre de l'Organisation des Nations Unies, ce pays puisse, lui aussi, prendre part à l'oeuvre de promotion et de maintien de la paix et qu'il puisse également, dans le cadre de l'Organisation de l'unité africaine, se retrouver avec nous pour continuer à lutter en faveur de la paix et de la sécurité internationales.

218. M. SEPULVEDA (Chili) [*traduit de l'espagnol*] : La délégation chilienne est heureuse et fière de souhaiter la bienvenue au nouvel Etat indépendant qu'est la Guinée équatoriale. En effet, nous avons avec la Guinée des liens étroits dans les domaines culturel, idéologique, spirituel et linguistique et, malgré les énormes distances géographiques qui nous séparent de ce pays, mon gouvernement s'est toujours préoccupé de la cause de son indépendance. Nous avons eu l'honneur de participer activement au processus de sa décolonisation et nous pouvons affirmer que ce processus d'indépendance a respecté pleinement le principe de la libre détermination des peuples, principe qui nous est très cher. En effet, on a tenu le plus grand compte des droits des individus et des partis politiques aussi bien pour le référendum par lequel la Constitution a été approuvée que pour les élections du président de la République et des autres autorités.

219. Le moment est venu de rendre hommage à la maturité civique dont ont fait preuve le peuple et les dirigeants qui ont participé à ces élections. Le Chili peut témoigner de cette maturité car il a eu l'honneur de faire partie de la Mission des Nations Unies chargée de surveiller le référendum et les élections. J'ajouterai qu'en 1966 mon pays a également fait partie de la Mission des Nations Unies chargée par l'Assemblée générale de visiter le territoire. Ces deux précieuses expériences ont permis au Gouvernement du Chili d'avoir des contacts étroits avec la réalité politique, sociale et économique de cette nouvelle nation africaine et tout particulièrement avec son peuple, le premier de ce continent à avoir choisi l'espagnol pour langue officielle. Outre qu'il permettra des relations étroites entre l'Amérique hispanique et la Guinée équatoriale, ce facteur servira, croyons-nous, à resserrer les liens qui existent déjà entre nos peuples et ceux du grand continent africain.

220. Qu'il me soit permis de rappeler une fois de plus que le remarquable précédent créé par l'Espagne lors du déroulement du processus d'indépendance mené en coopération avec notre organisation mérite tous les éloges. Cette expérience a montré que lorsque les puissances administrantes veulent collaborer avec l'Organisation des Nations Unies dans sa mission décolonisatrice, il est possible de coordonner ce processus irréversible pour le plus grand bien des peuples.

221. En conclusion, nous voulons rendre hommage à S. E. Don Francisco Macías, président élu de ce nouvel Etat, et lui souhaiter plein succès dans ses nouvelles fonctions. Nous tenons également à rendre un hommage tout particulier aux dirigeants démocratiques et surtout au peuple de la Guinée équatoriale, qui a choisi la date du 12 octobre — date historique qui commémore la découverte de l'Amérique — pour proclamer solennellement son indépendance. C'est là une heureuse coïncidence qui montre le chemin commun à suivre dans l'avenir.

222. M. GHERAB (Tunisie) : Ma délégation a déjà eu l'occasion d'exprimer au Comité spécial, ainsi qu'à la Quatrième Commission, sa grande satisfaction à l'occasion de l'accession de la Guinée équatoriale à la souveraineté et à l'indépendance. Elle est heureuse de répéter encore une fois combien elle se réjouit de la venue d'un autre pays africain en cette enceinte pour renforcer la famille africaine et contribuer à faire prévaloir le droit des peuples à l'autodétermination, ainsi que la cause de la justice et de la concorde internationales.

223. A cette occasion, la délégation tunisienne tient à rendre hommage à l'Espagne pour sa grande coopération avec notre organisation et aussi pour la manière dont elle a conduit ce territoire à l'indépendance.

## POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR

### Discussion générale (suite)

224. Le PRESIDENT (*traduit de l'espagnol*) : Je donne la parole au représentant du Pakistan qui a demandé à exercer son droit de réponse.

225. M. HUSAIN (Pakistan) [*traduit de l'anglais*] : Lorsqu'il a répondu à la déclaration que j'ai faite vendredi dernier [1681<sup>ème</sup> séance], le Ministre d'Etat de l'Inde a longuement parlé des problèmes qui séparent l'Inde et le Pakistan et il a fait de nombreuses déclarations inexactes que je me trouve obligé de corriger. Pour ma part, je veux éviter de parler avec acrimonie et je ne tiendrai donc pas compte des termes outrés qu'il a employés, ni des mobiles qu'il a attribués à mon pays. En m'excusant auprès de vous, Monsieur le Président, et auprès de mes collègues, de la longueur de ma réponse, j'espère que cet échange de vues permettra de mieux comprendre les problèmes en jeu.

226. Le Ministre d'Etat a jugé bon de protester contre le fait que nous avons mentionné les problèmes indo-pakistanaïs à l'ONU. Nous considérons pour notre part que l'Organisation est l'instance la mieux appropriée où l'on puisse parler de questions telles que le droit à l'autodétermination des peuples de Jammu et Cachemire et le respect des droits fondamentaux des musulmans de l'Inde, lorsque ces droits sont déniés ou violés.

227. Le principal argument du Ministre d'Etat de l'Inde était que son pays s'était montré disposé à normaliser ses relations avec le Pakistan. En même temps, il a déclaré à maintes reprises que l'Etat de Jammu et Cachemire fait partie intégrante de l'Inde. Il a donc rejeté de manière évidente l'engagement pris par son gouvernement de respecter le droit à l'autodétermination du peuple de Jammu et Cachemire. Cela ne saurait contribuer à normaliser les relations entre

l'Inde et le Pakistan, alors que c'est ce conflit même qui est à l'origine de la plupart des difficultés qui séparent nos deux pays.

228. Le représentant de l'Inde a mentionné la Déclaration de Tachkent. Or, quant au fond, cette déclaration précisait que l'Inde et le Pakistan devaient régler leur différend par des voies pacifiques et que

“les deux parties poursuivront leurs entretiens, tant au niveau le plus élevé qu'à d'autres niveaux, sur les questions présentant un intérêt direct pour les deux pays”<sup>5</sup>.

229. Au nom de mon gouvernement, je réaffirme que le Pakistan est disposé à examiner et à régler toutes les questions en suspens, y compris celle du Cachemire soit dans le cadre d'un accord général, soit en procédant séparément, à condition que l'Inde réaffirme clairement qu'elle acceptera de négocier en toute sincérité, au moment opportun et spécifié, le problème du Cachemire, pour apporter une solution au différend.

230. Nous ne pouvons méconnaître le fait que, si la cause profonde de tension entre l'Inde et le Pakistan, à savoir le différend concernant le Cachemire, ne fait l'objet de négociations sérieuses en vue d'un règlement juste et honorable, la solution des questions annexes ne saurait conduire à une normalisation de nos relations. En fait, l'expérience a montré que les accords, même sur des questions de moindre importance, ne sont pas de longue durée lorsqu'ils sont conclus dans le climat de tension que perpétue la persistance de différends au sujet du Cachemire et du barrage de Farrakka.

231. Le Ministre d'Etat de l'Inde a qualifié le Pakistan d'agresseur. Il serait bon qu'il se rappelle que cette accusation, répétée au cours des 20 dernières années, a été formulée pour la première fois au Conseil de sécurité en 1948 et a fait alors l'objet de longs débats. Il n'en demeure pas moins que l'Inde n'est pas parvenue à convaincre le Conseil de sécurité, en dépit des efforts considérables qu'elle a déployés. Le Conseil a estimé que cette accusation n'était pas fondée et qu'il s'agissait là d'un aspect de la question qui n'entrait même pas dans le cadre de la discussion. La véritable question concernait les aspirations du peuple de Jammu et Cachemire : voulait-il être rattaché à l'Inde ou au Pakistan ? Les efforts du Conseil de sécurité ont abouti à la rédaction, par la Commission des Nations Unies pour l'Inde et le Pakistan, des résolutions du 13 août 1948<sup>6</sup> et du 5 janvier 1949<sup>7</sup>. Ces résolutions ont été adoptées par l'Inde et par le Pakistan et constituent ainsi un accord international ayant force obligatoire.

232. Le paragraphe 1 du dispositif de la résolution du 5 janvier 1949 dit :

“La question du rattachement de l'Etat de Jammu et Cachemire à l'Inde ou au Pakistan sera décidée d'une façon démocratique au moyen d'un plébiscite libre et impartial.”

<sup>5</sup> Documents officiels du Conseil de sécurité, vingt et unième année, Supplément de janvier, février et mars 1966, document S/7221, annexe, sect. IX.

<sup>6</sup> Ibid., troisième année, Supplément de novembre 1948, document S/1100, par. 75.

<sup>7</sup> Ibid., quatrième année, Supplément de janvier 1949, document S/1196, par. 15.

233. L'acceptation des deux résolutions des Nations Unies par l'Inde et le Pakistan annulait les accusations et les contre-accusations d'agression portées par chacun des pays contre l'autre.

234. Le représentant de l'Inde a également soutenu que le Pakistan plaidait en faveur du droit à l'autodétermination d'un peuple "qui avait repoussé par deux fois l'agression du Pakistan" [1682ème séance, par. 173]. Puis-je demander ce qui empêche l'Inde de saisir la magnifique occasion qui s'offre à elle d'obtenir le verdict de ce peuple qui a repoussé l'agression, considérée une fois pour toutes comme à l'avantage de l'Inde ?

235. Le Ministre d'Etat a proclamé en outre que la situation, dans l'Etat de Jammu et Cachemire, était normale et paisible et que la population de cet Etat continuait de jouir de ses droits et de ses libertés constitutionnels. Comment explique-t-il alors le fait que, sur une population de quelque 3 500 000 âmes au Cachemire occupé par l'Inde, plus de 700 000 personnes ont été expulsées et se sont réfugiées au Pakistan après 1948, et que 100 000 autres ont été expulsées et se sont réfugiées au Pakistan après les hostilités de 1965 ? Pourquoi ces gens ont-ils été expulsés ? Pourquoi n'ont-ils pas été autorisés à rentrer chez eux ? Comment le représentant de l'Inde explique-t-il le boycottage des prétendues élections et des élections complémentaires dans l'Etat par une majorité écrasante d'électeurs ?

236. Il est profondément regrettable que le Ministre d'Etat de l'Inde ait jugé bon de souligner que, si une situation explosive se crée, l'entière responsabilité en retombera sur le Pakistan. Il m'est pénible d'attirer l'attention sur le fait que c'est l'Inde elle-même, et non le Pakistan, qui est responsable de la situation qui s'est créée au Jammu et Cachemire. C'est le refus unilatéral, par l'Inde, de respecter un engagement solennellement pris en vertu de l'Accord international concernant le Jammu et Cachemire, qui est à l'origine de cette situation et de son maintien. C'est le déni opposé par l'Inde à l'exercice des droits fondamentaux du peuple de Jammu et Cachemire qui est responsable du grave mécontentement qui règne dans ce territoire.

237. Au lieu d'accuser le Pakistan, l'Inde ferait mieux de se reporter à l'examen de la question, tel qu'il fut présenté pour la première fois dans la lettre que ce pays adressa le 1er janvier 1948 au Conseil de sécurité<sup>8</sup>. Le Ministre d'Etat de l'Inde verrait que, dans cette lettre, son gouvernement ne prétendait nullement que le Cachemire était, ou devait demeurer, partie intégrante de l'Inde. Bien au contraire, l'Inde laissait entendre clairement que le prétendu rattachement était un acte provisoire et elle promettait également que le peuple de Cachemire serait libre de décider de son avenir au moyen d'un plébiscite sous des auspices internationaux.

238. Dès le début du différend au sujet du Cachemire, le Premier Ministre de l'Inde, le pandit Jawaharlal Nehru, adressait plusieurs communications au Gouvernement pakistanais. J'en citerai une. Il déclarait dans un télégramme au Premier Ministre du Pakistan, le 31 octobre 1947 :

"L'assurance que nous retirerons nos troupes du Cachemire dès que la paix et l'ordre y seront rétablis, que nous

laisserons le peuple de cet Etat décider de son avenir, ne constitue pas seulement une promesse à votre gouvernement mais également une promesse au peuple du Cachemire et au monde."

Puis, le 2 novembre, M. Nehru précisait :

"Nous avons déclaré que le sort du Cachemire devrait être tranché en dernier ressort par le peuple lui-même. C'est là un engagement que nous avons pris non seulement envers le peuple du Cachemire mais envers le monde entier. Nous ne voulons ni ne pouvons nous rétracter."

239. C'est en exerçant son droit à l'autodétermination que l'Inde elle-même a accédé à l'indépendance. C'est en réalisant ce droit fondamental de l'homme que beaucoup de nations sont devenues membres de cette assemblée et c'est ce même droit à l'autodétermination que l'Inde a défendu pour tous les peuples non autonomes. Pourquoi l'Inde refuse-t-elle alors l'exercice de ce droit au peuple de Jammu et Cachemire, droit que lui avaient promis l'Inde et le Conseil de sécurité et qu'il continue de revendiquer ? Le Pakistan ne demande qu'une seule chose : que cet engagement soit tenu.

240. Voilà ce qui est à la base des relations peu satisfaisantes qui existent entre l'Inde et le Pakistan. Depuis 1948, le Conseil de sécurité est saisi de ce différend. Le moment est venu d'aller vers une solution et d'appliquer la résolution 211 (1965) du 20 septembre 1965 du Conseil de sécurité.

241. En ce qui concerne la situation inquiétante que l'Inde a fait naître en construisant le barrage de Farrakka, le Ministre d'Etat de l'Inde a reconnu qu'elle présentait "un caractère bilatéral" [1682ème séance, par. 181] mais il a nié en même temps qu'elle eût une importance internationale quelconque. Il y a là une contradiction flagrante.

242. Son premier argument était que "le Gange n'est pas un fleuve international, que c'est surtout en fleuve indien" [ibid., par. 177]. A l'appui de cette thèse, le Ministre d'Etat a invoqué de nouveaux critères pour définir ce qu'il faut entendre par fleuve international : l'aire de captation des eaux, la longueur du fleuve, l'incidence des précipitations, la superficie des régions irriguées, etc.

243. Si l'on acceptait la définition donnée par l'Inde d'un fleuve international, quel serait alors le statut de fleuves tels que le Columbia, le Rio Grande, le Rhin, le Danube et bien d'autres encore qui traversent plus d'un Etat ? Le Ministre d'Etat de l'Inde a évoqué les normes actuelles du droit international en la matière. Je voudrais lui rappeler qu'un fleuve international est, de l'avis de grands juristes internationaux, un fleuve qui traverse le territoire de deux Etats ou davantage ou qui les longe.

244. Tel est le cas du Gange. Il présente pour l'économie du Pakistan une très grande importance, et cette question intéresse non seulement l'Inde et le Pakistan, mais la communauté mondiale également. En effet, aucun pays d'aval ne saurait laisser se créer une situation dans laquelle un pays d'amont aurait la possibilité de le priver de ses droits à la prospérité économique.

245. L'Inde pense que les pays d'amont peuvent utiliser comme ils l'entendent les eaux d'un fleuve, sans tenir compte

<sup>8</sup> Ibid., troisième année, Supplément de novembre 1948, document S/1100, annexe 28.

des conséquences désastreuses qui peuvent en résulter pour les pays d'aval. Si le Ministre est sûr de ce que prescrit le droit international en la matière, pourquoi l'Inde craindrait-elle de recourir à l'arbitrage ou à l'arrêt de la Cour internationale de Justice que le Pakistan est tout disposé à accepter ?

246. L'Inde se plaint de ce que le Pakistan exige davantage d'eau pendant la saison sèche. Mais l'Inde n'en fait-elle de même ? Les estimations actuelles portant sur la quantité d'eau que l'Inde prélèvera à Farrakka ont plus que doublé depuis le début des travaux. L'utilisation des eaux d'un fleuve est fonction des besoins du développement et ne demeure pas stationnaire, notamment lorsque l'eau doit servir à irriguer des terres pour en accroître la production, comme au Pakistan; l'Inde, pour sa part, et de son propre aveu, ne destine pas à un tel usage les eaux du Gange qui coulent à Farrakka, elle déclare qu'elle a besoin de celles-ci pour alimenter le fleuve Hooghly et désenvaser ainsi le port de Calcutta.

247. Le Ministre de l'Inde a accusé le Pakistan de s'être ingénié à créer un problème là où il n'en existait pas. Est-il juste qu'il traite aussi légèrement et rapidement une question qui est pour nous de la plus grande importance et lourde de conséquences désastreuses pour l'économie du Pakistan ? Qu'il me soit permis d'indiquer certaines des conséquences qu'en l'absence d'un accord avec le Pakistan la construction par l'Inde du barrage de Farrakka aurait pour l'existence même des 65 millions d'habitants du Pakistan oriental.

248. Tout d'abord, du fait du détournement des eaux au barrage, le débit du Gange dans la région du Pakistan oriental pourrait être réduit à néant en saison sèche, transformant en désert des milliers d'hectares de terres arables. Deuxièmement, de ce fait, dans la partie de son cours qui se trouve au Pakistan oriental, le lit du fleuve serait chargé d'alluvions et, pendant la saison des pluies, presque la moitié du Pakistan oriental serait inondée chaque année. Troisièmement, les régions côtières du Pakistan oriental deviendraient incultivables par suite de la plus grande pénétration de l'eau de mer dans le delta, due à la diminution de la quantité d'eau douce se déversant dans la mer. Quatrièmement, du fait de la réduction considérable de l'approvisionnement en eau, un certain nombre de projets agricoles, notamment ceux qui sont actuellement au stade préparatoire, seraient gravement compromis.

249. Telles seraient les conséquences, confirmées par des experts internationaux, de l'action de l'Inde. A la demande du Gouvernement pakistanais, deux missions de la Banque internationale pour la reconstruction et le développement ont étudié la question. Leurs études ont démontré que le détournement des eaux par l'Inde modifierait dans de telles proportions le régime du Gange qu'il aurait des effets désastreux sur plusieurs projets au Pakistan oriental. En fait, il a été reconnu qu'on ne saurait planifier, mettre en oeuvre ou exploiter avec succès aucun projet de mise en valeur des ressources en terres et en eaux au Pakistan oriental tant que cette question n'aura pas été résolue de façon positive.

250. J'ai noté que le Ministre a déclaré que des entretiens officiels pourraient avoir lieu entre les deux pays et que, au cas où des discussions à niveau élevé seraient nécessaires, l'Inde serait prête à participer à des réunions au niveau ministériel. Mon gouvernement examinera cette déclaration

avec toute l'attention voulue. Nous avons toujours pensé que les réunions entre les deux parties devraient être fructueuses.

251. Je voudrais donc faire une offre à l'Inde que, j'espère, elle acceptera ou à laquelle elle répondra par une offre similaire. Que nos deux gouvernements cherchent, à la réunion qui doit avoir lieu, ou lors de toute autre réunion, à parvenir à un accord respectant au maximum les intérêts des deux pays, et que, au cas où nous ne parviendrions pas à régler la question, l'Inde accepte d'utiliser les bons offices d'un organisme mondial tel que la Banque mondiale, de façon que l'on parvienne au règlement du différend.

252. J'en viens maintenant à ma dernière observation. Il s'agit du traitement de la minorité musulmane en Inde. Le Ministre d'Etat de l'Inde a donné des exemples de musulmans indiens occupant des postes élevés en Inde. J'avais parlé non pas du fait que l'on refusait certains postes aux musulmans indiens, mais d'explosions répétées de violences à l'encontre des musulmans dans différentes parties de l'Inde, violences au cours desquelles des musulmans ont souffert de pertes très lourdes en vies humaines et de dommages très importants, et auxquelles le Gouvernement indien n'a pu mettre fin. Si les musulmans indiens vivent dans la peur, comme c'est le cas pour certains, peu leur importe de savoir que le Président de l'Inde, qui, de toute façon, n'est qu'un personnage purement représentatif, a la même religion qu'eux.

253. Permettez-moi de citer quelques comptes rendus objectifs de la situation, faits par des observateurs indiens et étrangers.

254. Dans le numéro de juin 1968 de la publication indienne *Seminar*, de New Delhi, un écrivain indien de religion hindoue a déclaré que l'Inde avait compris quelques tristes vérités, dont deux très importantes. Il poursuivait dans les termes suivants :

“La première est que les musulmans sont devenus de plus en plus démoralisés et en proie à la peur... et que l'animosité des Hindous vis-à-vis de cette “minorité” n'a fait que s'accroître... Ce qui a suivi, et qui n'est qu'un corollaire logique de ce réflexe de l'esprit hindou, c'est que les efforts déployés tendent non seulement à subjuguier les musulmans mais aussi à les “priver de leur culture.”

Ce sombre témoignage est confirmé par d'autres observateurs impartiaux.

255. Le correspondant spécial du *Christian Science Monitor*, écrivant de New Delhi le 13 juillet 1969, a déclaré ce qui suit au sujet d'un parti politique indien important, à savoir le *Jan Sangh* :

“Lorsque les membres du parti deviennent pleinement endoctrinés et pensent, comme le leur enseigne le credo de leur parti, que l'Inde doit revenir à l'âge glorieux de l'hindouisme, la minorité musulmane se trouve dans la même position que les juifs sous le IIIème Reich.”

256. Le correspondant du *Times* de Londres a écrit ce qui suit le 3 octobre 1968 au sujet de l'organisation extrémiste hindoue, le RSS — qui est une aile du parti *Jan Sangh* que je viens de mentionner —, sous le titre “la svastika jette une ombre sur Delhi” : “Les objectifs immédiats du RSS sont les

minorités musulmanes et chrétiennes... la société hindoue... est encouragée à croire qu'il existe une nouvelle conspiration christiano-musulmane pour asservir l'Inde", et ce journaliste poursuit : "Lors de vastes manifestations organisées par le RSS, un des grands thèmes a été "l'agression christiano-musulmane contre la nation hindoue."

257. Le Ministre d'Etat de l'Inde a déclaré que le Pakistan s'était proclamé le champion des musulmans. Il ne l'aurait pas fait s'il s'était rappelé que, conformément à l'Accord international solennel conclu entre l'Inde et le Pakistan lorsque leurs chefs de gouvernement avaient signé le pacte Liaquat-Nehru, le 8 avril 1950, ils avaient reconnu que le traitement des minorités dans les deux pays les intéressait l'un et l'autre. Aux termes de ce pacte, chaque pays est en droit d'appeler l'attention de l'autre sur des émeutes locales et également de recevoir un rapport sur l'enquête et les mesures prises.

258. Du fait de cet accord international le Pakistan n'est pas un champion qui s'est proclamé tel lorsqu'il appelle l'attention sur des massacres qui ont eu lieu en Inde ou lorsqu'il demande qu'une protection suffisante soit accordée aux musulmans indiens. Le Ministre d'Etat de l'Inde n'a pas nié que des massacres importants de musulmans aient eu lieu. Il est donc du devoir du Pakistan de s'acquitter de l'obligation qui lui incombe aux termes d'un accord international.

259. Le Ministre d'Etat de l'Inde a soutenu qu'au Pakistan les hindous vivaient dans la misère et la terreur. Afin de faire cette allégation il s'est basé sur l'argument spécieux selon lequel le fait que le chiffre de la population hindoue au Pakistan restait stationnaire dénotait des conversions forcées ou des expulsions. Rien n'est plus éloigné de la vérité. Je me contenterai de lui indiquer que la politique systématiquement appliquée par son gouvernement consiste à expulser les musulmans de régions adjacentes au Pakistan oriental, du Bengale occidental et de l'Assam et, pour les remplacer, à attirer des émigrants hindous venant du Pakistan oriental.

260. De 1963 à 1965, 500 000 musulmans indiens ont été expulsés de l'Assam et du Bengale oriental et un nombre sensiblement égal d'hindous ont été incités, par des promesses d'argent et de terres, à quitter le Pakistan pour s'installer dans les zones rendues vacantes du fait de l'expulsion de musulmans. On a vu ce que valaient ces promesses lorsque près de 53 000 hindous qui, à l'origine, avaient émigré, sont retournés au Pakistan et lorsque leurs terres et leurs foyers, dont on avait pris soin pour eux, leur ont été rendus.

261. Le **PRESIDENT** (*traduit de l'espagnol*) : Je donne la parole au représentant de l'Afghanistan pour qu'il exerce son droit de réponse.

262. **M. GHAUS** (Afghanistan) [*traduit de l'anglais*] : Hier après-midi [1690ème séance], le chef de ma délégation a fait devant cette assemblée une déclaration dans laquelle il a exprimé les vues de la délégation afghane et sa préoccupation devant toutes les situations qui, sur tous les continents, sont lourdes de conséquences graves. Parlant de la situation qui règne sur notre continent, M. Pazhwak a mentionné entre autres le problème du Pachtunistan comme constituant une situation grave.

263. Le représentant de l'Afghanistan a lancé un appel pour que tous les problèmes, notamment celui du Pachtunistan,

soient résolus par des moyens pacifiques et il a exprimé l'espoir que le conflit opposant le peuple du Pachtunistan au Gouvernement du Pachtunistan soit réglé

"conformément aux normes internationales reconnues pour le règlement de tels conflits, sur la base du droit inaliénable des peuples et des nations à disposer d'eux-mêmes..." [*ibid.*, par. 95].

264. Le représentant du Pakistan a exercé son droit de réponse et la délégation afghane lui a répondu. Malheureusement, la délégation pakistanaise a repris la parole pour entrer dans les plus grands détails touchant cette question.

265. La seconde intervention du représentant du Pakistan m'oblige à déclarer que, du moment qu'il a soulevé des points de détail, nous souhaitons réserver notre droit de répondre à sa déclaration après l'avoir étudiée de près dans le compte rendu sténographique. C'est pourquoi, Monsieur le Président, j'ai demandé la permission de prendre la parole.

266. Je me bornerai pour le moment à répondre à la deuxième intervention du Pakistan, dans la mesure où il s'agissait du problème du Pachtunistan, et seulement en ce qui concerne les points qui n'ont pas été abordés dans la première intervention. Le représentant du Pakistan a déclaré :

"Le représentant de l'Afghanistan s'est élevé contre le fait que le référendum organisé dans la province frontalière du nord-ouest de ce qui était à l'époque l'Inde britannique ait été tenu sous les auspices du Vice-Roi britannique, lord Mountbatten." [*Ibid.* par. 186.]

267. Comme il ressort clairement des comptes rendus sténographiques, cette question a été soulevée par le représentant du Pakistan lorsqu'il a exercé son droit de réponse pour la première fois. Je ne répéterai pas le point de vue du Pakistan, qui figure dans le compte rendu, mais je tiens à citer les paroles de l'un des dirigeants du Pachtunistan pour que la position des Pachtous sur ce prétendu référendum soit bien comprise.

268. Khan Abdul Ghafar Khan, que le représentant du Pakistan a mentionné comme étant l'un des dirigeants politiques du Pachtunistan, a déclaré, dans le discours qu'il a prononcé à l'occasion de la Journée du Pachtunistan, le 1er septembre 1967 :

"Dans son livre, le maréchal Mohammed Ayub Khan a prétendu qu'un référendum a été organisé dans la province frontalière du nord-ouest avant la création du Pakistan et que la population a voté en faveur du Pakistan. C'est une parodie de référendum que le Gouvernement britannique a organisée : premièrement, ce référendum portait sur des questions qui ne nous intéressent pas; deuxièmement, tous les électeurs ne participaient pas au vote; troisièmement, le vote se déroulait sans surveillance ni contrôle; quatrièmement, le scrutin a été truqué; et, cinquièmement, la majorité des Pachtous n'y ont pas participé. Les bulletins de vote comptés par les autorités partisans... n'atteignaient pas 51 p. 100. Encore s'agissait-il des districts peuplés de la province frontalière du nord-ouest. Les régions tribales n'ont même pas eu la possibilité de participer à ce référendum truqué et limité; une douzaine de maliks

(chefs), qui étaient à la solde des dirigeants britanniques, ont été invités à signer une déclaration en faveur du Pakistan. La même chose s'est produite au Baloutchistan."

269. Dans sa déclaration, le dirigeant politique du Pachtunistan mentionne d'autres faits et montre également que le Gouvernement britannique a favorisé les intérêts du Pakistan en se servant de son influence sur certains individus qu'il avait achetés, les maliks.

270. Il est important de préciser que ce dirigeant du Pachtunistan est une personnalité bien connue de ceux qui suivent de près l'histoire de cette région du monde. Khan Abdul Ghafar Khan a passé une grande partie de sa vie dans les prisons britanniques puis, quand la clef des geôles a été remise aux Pakistanais, il a passé des années dans les prisons pakistanaïses, où sont encore détenus un grand nombre d'autres dirigeants pachtous.

271. Le représentant du Pakistan a poursuivi en disant que "sous l'influence de certains dirigeants, des éléments ont boycotté le référendum, mais cela n'a pas invalidé cette consultation" [*ibid.*, par. 188]. Je me demande si cette déclaration ajoute du poids à son argument.

272. Se référant au dirigeant pachtou qui se trouve en ce moment en Afghanistan, le représentant du Pakistan a déclaré qu'il "[*menait*] une campagne de propagande et de subversion contre le Pakistan" [*ibid.*].

273. Il est exact que Khan Abdul Ghafar Khan se trouve en Afghanistan. Il y est venu après des années passées en prison, ayant été libéré uniquement parce qu'il était atteint d'une grave maladie. Après avoir été soigné en Europe, il n'a pas pu retourner au Pachtunistan, car on l'aurait emprisonné de nouveau. Mais, l'important, c'est que le représentant du Pakistan, d'une part, déclare que les Pachtous n'ont aucune revendication à formuler et, d'autre part, accuse l'un de leurs grands dirigeants de propagande et de subversion. Or cet homme est connu en Asie sous le nom de Ghandi de la frontière, non pas, comme l'a insinué le représentant du Pakistan, parce qu'il serait "pro-indien", mais parce que, dans une région qui n'a cessé de faire la guerre aux colonialistes et, depuis très longtemps, à tous ceux qui ont voulu empiéter sur l'indépendance de la population, qui a pris ainsi de force l'habitude de la violence, cet homme a adopté le principe de la non-violence. A ce propos, je voudrais citer le passage suivant, extrait de l'une de ses déclarations :

"J'espère que les dirigeants du Pakistan comprendront leur folie et résoudre le problème de ma nation pour éviter la catastrophe qui ne manquera pas de s'abattre sur mon pays pendant ma vie" — il a plus de 80 ans — "ou après ma mort. Avec la violence qui fait rage dans le monde entier, c'est une bataille perdue que je mène en voulant empêcher mon peuple de céder à la tentation d'obtenir des résultats rapides qui risquent ensuite d'être exploités par ceux qui croient à l'efficacité des armes."

Est-ce là de la propagande ? Est-ce la voix d'un homme qui fait de la subversion ?

274. Le représentant du Pakistan s'est élevé contre la déclaration du représentant de l'Afghanistan selon laquelle la population de cette région n'avait pas eu le choix de

l'indépendance. Un référendum qui consiste à choisir entre le rattachement à un Etat ou à un autre offre-t-il le choix de l'indépendance ?

275. Le représentant du Pakistan a déclaré : "Nous reconnaissons que notre conception de la nation est fondée sur une notion plus large que celle de race ou d'unité linguistique." [*Ibid.*, par. 191.]

276. Ce n'est pas ici le lieu d'entrer dans les détails sur les fondements de la nation, mais il est surprenant qu'un pays comme le Pakistan, où l'idée de nation repose uniquement sur la religion, invoque une conception plus large de la nation.

277. Le représentant du Pakistan a déclaré qu'il ne voulait pas "s'engager dans une controverse avec l'ambassadeur de l'Afghanistan sur le traitement des musulmans en Inde" [1690<sup>ème</sup> séance, par. 193].

278. Nous ferons de même. C'est pourquoi nous n'avons fait aucune observation sur la plus grande partie de la déclaration du représentant du Pakistan, touchant le Pakistan et l'Inde, pour nous borner à ce qui concerne le Pachtunistan.

279. Le représentant du Pakistan a regretté que le représentant de l'Afghanistan ait soulevé cette question et il a déclaré qu'il aurait dû laisser "à ceux qui sont plus directement intéressés le soin de porter cette question devant l'Assemblée" [*ibid.*]. Ce sont là ses paroles, telles que je les ai relevées dans le procès-verbal. C'est sur ce faible argument qu'il a terminé son intervention.

280. Ces gens sont des Afghans; ils n'ont rien de commun avec les peuples du sous-continent indien. Leur territoire faisait partie de l'Afghanistan; il en a été détaché par la force militaire coloniale et a été rattaché contre leur volonté à un nouvel Etat avec lequel ils n'ont rien de commun — je répète "rien" — sauf la religion. Qui pourrait s'intéresser plus directement à eux, sinon l'Afghanistan ? Nous aimerions le savoir.

281. Si nous acceptons le principe selon lequel les Membres de l'ONU ne doivent pas s'intéresser aux droits légitimes des populations qui ne peuvent pas défendre elles-mêmes leur cause devant l'Assemblée générale, alors que ces pays souverains ont lutté pour l'indépendance de tant d'autres pays qui sont maintenant Membres de l'Organisation et qui se préoccupent du sort des peuples encore sous la domination étrangère, c'est tous les Membres de l'ONU qui ont défendu la liberté et l'indépendance des peuples dépendants que nous accuserons.

282. Si le représentant du Pakistan espérait que la délégation afghane, après s'être tant préoccupée pendant toutes ces années du sort des peuples dépendants et avoir partout défendu leur cause, ne mentionnerait pas la situation qui règne à la frontière de son propre pays, il se trompait.

283. Si le Pakistan s'intéresse au sort des Pakistanais vivant dans des pays lointains et n'admet pas que l'Afghanistan se préoccupe de la population du Pachtunistan, il aura ajouté encore un autre critère à ceux dont nous avons déjà parlé.

284. Puisque la question du Pachtunistan ne figure pas encore à l'ordre du jour de l'ONU, nous nous abstiendrons

pour le moment de retenir davantage cette assemblée en entrant dans plus de détails sur cette question.

285. Nous espérons que nous ne serons pas obligés, au cours de la discussion générale en cours, de répondre une fois encore au représentant du Pakistan. Dans notre déclaration générale et dans nos réponses au Pakistan, nous avons cité les faits à propos de la question du Pachtunistan. Nous croyons fermement qu'il sera impossible de modifier ces faits ou de diminuer les aspirations très réelles et très légitimes du peuple du Pachtunistan à exercer son droit à l'autodétermination et à la liberté.

286. M. BHAGAT (Inde) [*traduit de l'anglais*] : Une fois de plus, le Ministre des affaires étrangères du Pakistan a tenté de se servir de cette tribune pour dire du mal de l'Inde et pour induire l'Assemblée en erreur. L'exercice de son prétendu droit de réponse n'a rien apporté de nouveau, il s'est conformé à son modèle de propagande anti-indienne. Je regrette d'avoir à retenir l'attention des membres de cette assemblée, à cette heure tardive; mais je suis obligé d'apporter quelques précisions.

287. En ce qui concerne la question du barrage de Farrakka, j'ai personnellement précisé la position du Gouvernement de l'Inde dans mon intervention de vendredi, 4 octobre [1682ème séance]. Le barrage de Farrakka est un projet essentiel, qui affecte la vie de près de 180 millions d'habitants de l'Inde et l'avenir de notre port le plus important, Calcutta, ainsi que de son vaste arrière-pays industriel. La tentative du Pakistan de donner à cette question un caractère international et de retarder l'exécution de ce projet est vouée à l'échec. Néanmoins, soucieux du bien-être d'un voisin, le Gouvernement de l'Inde est disposé à poursuivre des négociations, aux niveaux appropriés, afin d'arriver à un accord avec le Pakistan, dans un esprit de coopération.

288. Une fois de plus, le Ministre des affaires étrangères du Pakistan a eu l'audace de parler des citoyens musulmans de l'Inde. Nous rejetons les assertions fallacieuses qu'il a faites ici et nous regrettons les sentiments d'animosité qui semblent inspirer son intervention. Vendredi, j'avais indiqué d'une manière assez détaillée la place d'honneur qu'occupent les citoyens de foi musulmane dans l'Inde. J'aurais aimé qu'on puisse en dire autant au sujet du sort des minorités au Pakistan. Une fois encore, je voudrais faire remarquer que le temps passé par le Ministre des affaires étrangères du Pakistan à parler des citoyens indiens de foi musulmane pourrait être mieux utilisé s'il se consacrait avec autant d'énergie au bien-être des minorités qui vivent au Pakistan. Le Gouvernement de l'Inde est pleinement conscient de ses responsabilités à l'égard de tous les groupes de la société indienne. L'Union et les gouvernements des Etats s'efforcent sans relâche d'améliorer la condition économique et sociale de chaque citoyen indien, sans tenir compte de sa race, de sa religion ou de ses croyances.

289. Je suis certain que le fait de répéter des accusations fausses contre l'Inde en ce qui concerne l'Etat indien de Jammu et Cachemire ne servira en rien la cause de la paix et de l'amitié entre l'Inde et le Pakistan. Plus le Ministre des affaires étrangères du Pakistan reprend ce problème sous cette forme, plus il lui est difficile de garder la mesure dans ses paroles à l'égard de l'Inde. Aujourd'hui, il s'est efforcé de prouver que le Pakistan n'avait pas commis une agression contre l'Etat

indien de Jammu et Cachemire. Nous connaissons la réalité mieux qu'il ne semble le dire. Mais il n'est pas nécessaire de nous croire sur parole. Je voudrais citer les paroles, prudentes et mesurées, de sir Owen Dixon, l'éminent juriste australien qui était alors le représentant des Nations Unies en Inde et au Pakistan. Il a déclaré :

“Au cours de la période commençant à la date où le différend du Cachemire fut, pour la première fois, soumis au Conseil de sécurité, le 1er janvier 1948, non seulement l'Inde fit valoir à plusieurs reprises l'argument que j'ai déjà rappelé — à savoir que le Pakistan était l'agresseur — mais elle demanda en outre qu'il fût reconnu comme tel. Au début de nos conversations, le Premier Ministre de l'Inde présenta la même demande, sur laquelle il revint fréquemment au cours de la conférence. Ma position fut la suivante : en premier lieu, le Conseil de sécurité n'avait pas fait de déclaration dans ce sens; deuxièmement, je n'avais pas reçu d'instructions pour étudier cette question du point de vue juridique et je n'avais pas procédé à une telle étude; toutefois, j'indiquais que sans chercher à discerner les causes ou les raisons des événements intervenus, lesquels formaient sans doute une partie de l'histoire de la péninsule, j'étais prêt à estimer que le passage de la frontière de l'Etat de Jammu et Cachemire par des éléments hostiles, le 20 octobre 1947, si je pouvais me fier à ma mémoire, était contraire au droit international, et que l'invasion du territoire de l'Etat par les unités de l'armée régulière du Pakistan, effectuée à ma connaissance en mai 1948, était elle aussi contraire au droit international<sup>9</sup>.”

290. Les résolutions du Conseil de sécurité mentionnées par le Ministre des affaires étrangères du Pakistan ne pouvaient être mises en oeuvre et sont devenues aujourd'hui lettre morte et périmées parce que le Pakistan n'a pas voulu s'acquitter des obligations qui lui incombent au titre de ces résolutions. On peut demander ce qu'est la preuve concrète du refus du Pakistan de s'acquitter de ses obligations : il s'agit de l'occupation jusqu'à présent des deux cinquièmes de l'Etat indien de Jammu et Cachemire par le Pakistan.

291. Il n'y a aucun doute à avoir en ce qui concerne la position constitutionnelle et juridique de l'Etat de Jammu et Cachemire. Hier, le représentant du Pakistan a expliqué assez longuement quelles avaient été les dispositions prises en 1947 par le Gouvernement britannique pour assurer le transfert des pouvoirs en Inde. Aux termes des mêmes dispositions, le rattachement de ce que l'on appelait les Etats indiens soit à l'Inde, soit au Pakistan avait été prévu. Conformément à la loi adoptée par le Parlement britannique, l'Etat de Jammu et Cachemire a été rattaché, selon les règles, à ce qui était alors le dominion de l'Inde.

292. D'autre part, la volonté de la population de Jammu et Cachemire s'est exprimée à plusieurs reprises au cours des 20 dernières années, par des processus démocratiques. Ce n'est pas tout. A deux reprises, quand le Pakistan a voulu saisir le territoire par la force, la population s'est opposée à ces agressions et a manifesté sa volonté inaltérable de rester avec l'Inde en versant son sang pour défendre sa cause. C'est donc grâce à un processus constitutionnel et par la volonté de la population que l'Etat de Jammu et Cachemire fait partie intégrante de l'Inde et le restera.

<sup>9</sup> *Ibid.*, cinquième année, Supplément de septembre à décembre 1950, document S/1791, par. 21.

293. Le Gouvernement pakistanais continue de mener une politique destructrice à l'égard de l'Inde. De temps en temps, il s'efforce de porter atteinte à la loyauté de nos ressortissants et de saper l'autorité de notre gouvernement. Ces tentatives seront déjouées comme elles l'ont été par le passé.

294. En conclusion, je voudrais dire quelle est la position de mon gouvernement en ce qui concerne les discussions avec le Pakistan. Le Ministre des affaires étrangères du Pakistan a fait allusion à l'Accord de Tachkent et a affirmé que son pays souhaitait voir régler tous les problèmes en suspens entre l'Inde et le Pakistan. Au nom du Gouvernement indien, je

réitère notre désir de voir se normaliser nos relations avec le Pakistan et s'ouvrir des discussions sur toutes les questions qui nous séparent encore.

295. M. HANEEF KHAN (Pakistan) [*traduit de l'anglais*] : Comme le représentant de l'Afghanistan a fait une déclaration détaillée fondée sur certains faits dont l'exactitude reste à prouver, ma délégation se réserve le droit de répondre à une date ultérieure.

*La séance est levée à 20 h 20.*